



GOVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN



STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE DU BÉNIN (SNIF 2023-2027)

DIRECTION GÉNÉRALE DES
POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Avril
2023

**STRATÉGIE NATIONALE
D'INCLUSION FINANCIÈRE
DU BÉNIN (SNIF 2023-2027)**

PRÉFACE

L'inclusion financière est en hausse à l'échelle mondiale et continue d'être un facteur clé de création de richesses, de réduction de la pauvreté et d'amélioration des moyens de subsistance de milliards de personnes appartenant aux groupes des pays en développement. La base de données Global Findex de 2021 montre que la proportion d'adultes possédant un compte auprès d'une institution financière ou via un service d'argent mobile a augmenté à l'échelle mondiale, passant de 51% en 2011 à 76% en 2021. Généralement, la possession d'un compte est la première étape vers l'inclusion financière des groupes marginalisés et vulnérables.

Au Bénin, le Gouvernement a considéré dans son programme d'actions, l'inclusion financière



comme une priorité clé pour promouvoir des moyens de subsistance durables, créer de la richesse et des emplois puis faciliter l'égalité des sexes, conformément aux piliers du programme d'actions du Gouvernement 2021-2026. La dynamique engagée par le Gouvernement depuis 2016 a permis de positionner et de maintenir le Bénin en tête des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) en matière

d'inclusion financière. Selon le rapport annuel sur la situation de l'Inclusion Financière dans l'UEMOA, au cours de l'année 2021, l'indice d'inclusion financière du Bénin est passé de 0,479 en 2016 à 0,667 en 2021.

Au-delà de ces performances remarquables dans la sous-région, l'ambition du Gouvernement est d'utiliser l'inclusion financière pour construire des systèmes résilients et rendre la croissance économique plus inclusive et durable. À cet égard, le Gouvernement a pris le cap primordial d'adopter la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) 2023-2027. La SNIF est conçue pour soutenir la réalisation des objectifs de développement du Plan National de Développement (PND) 2018-2025 et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

La SNIF 2023-2027 se concentre essentiellement, sur l'utilisation durable des services et produits financiers formels avec quatre principes directeurs à savoir : (i) l'approche par l'offre ; (ii) la gestion axée sur les résultats de développement ; (iii) la transversalité et (iv) la redevabilité. La SNIF est ancrée sur les piliers clés, à savoir : le cadre institutionnel, légal et réglementaire ; l'offre de produits et services financiers et l'éducation

financière. Elle accorde une attention particulière aux questions de protection des consommateurs, compte tenu des risques émergents liés aux technologies financières innovantes et aux services financiers numériques. Elle favorise l'amélioration de la santé financière et de la capacité financière afin de faciliter une prise de décision financière éclairée par le public bancaire. Elle crée ainsi un cycle vertueux d'innovation, de demande et de confiance pour une inclusion financière durable et impactante.

La réalisation des changements attendus de la mise en œuvre de la SNIF 2023-2027 nécessite que toutes les parties prenantes s'approprient la stratégie et le priorisent en tant que résultat stratégique dans leurs organisations respectives. Les interventions dans le cadre de la SNIF 2023-2027, une fois mises en œuvre, contribueront à la réalisation d'un Bénin où « les populations bénéficient d'une éducation financière et ont un accès sécurisé aux produits et services financiers adaptés, dans un cadre légal et réglementaire adéquat ». Ainsi, grâce à l'effort collectif, nous aurons favorisé un système financier inclusif et durable.

La SNIF 2023-2027 est le résultat d'un vaste processus consultatif, collaboratif et inclusif. La préparation

de cette stratégie a nécessité une réflexion et une consultation approfondies avec les parties prenantes du secteur financier béninois, de la société civile, des acteurs sociaux et des partenaires techniques et financiers. C'est le lieu de remercier tous les acteurs impliqués dans ce processus, en particulier, la Banque mondiale pour

son appui technique et financier à l'élaboration du présent document.

Je suis convaincu qu'avec le plein soutien et la collaboration de tous, l'inclusion financière peut devenir une réalité pour l'ensemble du peuple béninois. J'ai bon espoir que les objectifs visés seront pleinement atteints.

ABDOULAYE BIO TCHANE
Ministre d'État

SOMMAIRE

Préface.....	5
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES.....	11
CLARIFICATION CONCEPTUELLE	15
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	21
INTRODUCTION	27
I CONTEXTE GÉNÉRAL	29
II APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	35
III PROBLÉMATIQUE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE AU BÉNIN	39
IV DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE AU BÉNIN	43
V CADRE STRATÉGIQUE DE LA SNIF.....	71
VI CADRE PROGRAMMATIQUE	83
VII MÉCANISME DE FINANCEMENT ET DE MOBILISATION DE RESSOURCES.....	89
VIII MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE.....	93
IX MÉCANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	99
X CADRE DE MESURE DE PERFORMANCE.....	103
XI ANALYSE DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCÈS.....	105
CONCLUSION.....	111
ANNEXES.....	114

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

SIGLE	: DÉFINITION
ADPME	: Agence de Développement des PME
ANIP	: Agence Nationale d'Identification des Personnes
ANSSFD	: Agence Nationale de Surveillance des SFD
APDP	: Agence de Protection des Données Personnelles
API	: Application Programming Interface ou Interface de programmation
ARCEP	: Autorités de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste
ASS	: Afrique sub-saharienne
ASIN	: Agence des Systèmes d'Information et du Numérique
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BIC	: Bureau d'Information sur le Crédit

SIGLE : DÉFINITION

BM	: Banque mondiale
CAA	: Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)
CDC	: Caisse de Dépôt et de Consignation
CENTIF	: Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CGAP	: Groupe consultatif d'assistance aux pauvres
CIMA	: Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CNSMO	: Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière
CPP	: Cadre de partenariat pays
CS	: Chef Service
DC	: Directeur de Cabinet
DGSF	: Direction Générale du Secteur Financier
DGPD	: Direction Générale des Politiques de Développement
DPD	: Direction de la Planification du Développement
DPSS	: Direction des Programmes et Politiques Sectoriels
EME	: Établissement de Monnaie Électronique
FCFA	: Franc de la Communauté financière d'Afrique
FECECAM	: Faîtière des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuelle
FIRST	: Initiative de réforme et de renforcement du secteur financier
FMI	: Fonds Monétaire International
FNDA	: Fonds National de Développement de l'Agriculture
FNM	: Fonds National de Microfinance
GAB	: Guichet automatique de banque
GAFI	: Groupe d'Action Financière
GBM	: Groupe de la Banque mondiale
GIM-UEMOA	: Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA
IFC	: Société financière internationale
KYC	: Know your customer
LBC/FT	: Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
MCM	: Micro Crédit Mobile

SIGLE	: DÉFINITION
MDC	: Ministère du Développement et de Coordination de l'action gouvernementale
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
MND	: Ministère du Numérique et de la Digitalisation
MPME	: Micro petites et moyennes entreprises
OAE	: Organisation d'appui aux entreprises
OCRC	: Office central de répression de la cybercriminalité
OQSF	: Observatoire de la Qualité des Services Financiers
OTC	: Over The Counter
OTM	: Opérateurs de Téléphonie Mobile
P2G	: Paiement de Personne à Gouvernement
P2P	: Person to Person Payment (transfert électronique entre deux individus)
PIB	: Produit intérieur brut
PME	: Petites et moyennes entreprises
RAVIP	: Recensement administratif à vocation d'identification de la population
RNB	: Revenu national brut
RTGS	: Règlement brut en temps réel
SBIN	: Société Béninoise d'Infrastructures Numériques
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés
SFN	: Services financiers numériques
SICA-UEMOA	: Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA
SPP	: Stratégie de partenariat pays
SRIF	: Stratégie Régionale d'Inclusion Financière
STAR-UEMOA	: Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA
STRA	: Société de Transfert Rapide d'Argent
SWIFT	: Société pour les télécommunications financières interbancaires à l'échelle mondiale
TEG	: Taux Effectif Global
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
USSD	: Unstructured Supplementary Service Data ¹

¹ USSD-Service supplémentaire pour données non structurées





CLARIFICATION CONCEPTUELLE

INCLUSION FINANCIÈRE

Le terme finance désigne, de manière générale, les ressources pécuniaires ou un ensemble des professions qui ont pour objet la monnaie, l'argent et ses moyens représentatifs, notamment les valeurs mobilières². La finance peut aussi être la science de la gestion des patrimoines individuels, des patrimoines d'entreprise et des deniers publics. Mis au pluriel, finances désigne les activités de l'État dans le domaine de l'argent. La finance recouvre un domaine d'activité (ce-

lui du financement) qui consiste à fournir l'argent nécessaire à la réalisation d'une opération économique. Ce domaine concerne aussi bien les individus, les ménages que les entreprises publiques ou privées, mais aussi les États.

Ainsi, le financement se définit comme la méthode nécessaire à toute acquisition d'actifs, celle qui permet le paiement³. Il existe divers modes de financement (public et privé). Le financement public est celui assuré par les ressources de l'État et des Collectivités publiques. Par contre le financement privé

² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/français>

³ Lexique d'économie, 6ième édition, DALLOZ, 1999

nancement par épargne personnelle réalisée), le recours au marché financier (recherche de capitaux par l'émission d'action et d'obligation), les recours au crédit bancaires et aux systèmes financiers décentralisés (emprunts, obtention de prêts et de crédit).

L'inclusion financière définit la possibilité pour les particuliers et les entreprises d'accéder à des produits et services financiers utiles et abordables qui répondent à leurs besoins - transactions, paiements, épargne, crédit et assurance - et sont fournis de manière responsable et fiable⁴.

Pour le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) : L'inclusion financière signifie que les individus et les entreprises ont accès et recourent à un éventail de services financiers appropriés et fournis de manière responsable. Pour UNCDF, la finance inclusive doit être réalisée de manière responsable.

Pour la Banque Africaine de Développement (BAD) : L'inclusion financière englobe toutes les initiatives visant à rendre des services financiers formels, disponibles, accessibles et abordables pour l'ensemble de la population. Cela requiert une attention particulière en faveur des segments de la population historique-

ment exclus ou mal desservis par le secteur financier formel.

Pour l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) : L'inclusion financière se définit comme favoriser l'accès et l'usage de services financiers (offerts par des entités réglementées) par des franges de la population généralement exclues du (ou mal servies par le) système financier formel.

Pour la BCEAO, il s'agit d'un « accès permanent des populations de l'UEMOA à une gamme diversifiée de produits et de services financiers adaptés, à coûts abordables et utilisés de manière effective, efficace et efficiente ». Cette définition met donc l'accent sur l'accessibilité et l'utilisation des produits et services financiers, ainsi que sur la qualité de service, pour l'ensemble des populations de la zone.

Cette définition est celle retenue dans le présent document de SNIF. L'inclusion financière est un facteur de développement, tant au niveau des ménages, en assurant notamment une certaine gestion des risques individuels ou en facilitant l'accès aux services essentiels tels que la santé et l'éducation, qu'au niveau macroéconomique, en mobilisant l'épargne pour l'investissement. Ainsi, l'inclusion financière contribue à la croissance économique et donc à la création et à la croissance de l'emploi.

⁴ Banque mondiale : <https://www.worldbank.org/en/topic/financialinclusion/overview#>

L'accès à un compte de transactions constitue la première étape vers une inclusion financière entière. Il ouvre la voie au dépôt d'argent, mais aussi à l'envoi et la réception de paiements. Comme un compte courant peut par ailleurs servir de tremplin vers d'autres services financiers, le Groupe de la Banque mondiale œuvre pour que chaque adulte y ait accès, partout dans le monde, à travers son initiative pour un accès universel aux services financiers⁵.

L'accès à des produits et services financiers facilite le quotidien et aide les ménages et les entreprises à anticiper le financement d'objectifs de long terme ou faire face à des imprévus. Un individu détenteur d'un compte courant sera plus enclin à recourir à d'autres services financiers, comme le crédit ou l'assurance, à créer une entreprise ou développer son activité, à investir dans l'éducation ou la santé, à gérer les risques et à surmonter les chocs financiers, soit autant de facteurs qui amélioreront globalement son niveau de vie.

FINANCE ISLAMIQUE

Le terme finance islamique, selon le Ministère français de l'économie,

⁵ Banque mondiale : <https://www.worldbank.org/en/topic/financialinclusion/brief/achieving-universal-financial-access-by-2020>

des finances et de la relance⁶, recouvre l'ensemble des transactions et produits financiers conformes aux principes de la loi coranique, qui supposent l'interdiction de l'intérêt, de l'incertitude, de la spéculation, l'interdiction d'investir dans des secteurs considérés comme illicites (alcool, tabac, paris sur les jeux, etc.), ainsi que le respect du principe de partage des pertes et des profits.

En théorie, dans la finance islamique, il est recommandé le partage des pertes et profits (PPP) et la redistribution de richesse, le principe d'équité étant le pilier central des pratiques financières islamiques. Sont interdits ou proscrits : le prélèvement d'intérêt prédéterminé, la thésaurisation (qui justifie que plusieurs investisseurs islamiques doivent nécessairement, faute de pouvoir épargner, investir dans des projets gigantesques) ; les activités ou opérations financières et commerciales liées à la survenance d'évènements aléatoires tels que les contrats d'assurance en finance classique ; la spéculation et l'investissement dans des activités amORAles donc contraires aux principes de la Charia.

La finance islamique se distingue de la finance conventionnelle par la mise en avant d'idée d'éthique et de morale islamique en puisant leurs

⁶ economie.gouv.fr

sources dans la révélation Divine, dans la sunna (tradition prophétique) et dans les pratiques économiques et financières à l'époque du prophète Mahomet.

FINANCE AGRICOLE

La finance agricole est la gestion des activités de financement liées au domaine agricole comme : (i) le financement des chaînes de valeur ajoutées (CVA) qui regroupe le financement de l'exploitation agricole (campagne agricole, équipement, soudure...), (ii) la commercialisation des produits agricoles et de la transformation des produits agricoles ; (iii) le financement des organisations agricoles (financements mobilisés pour la structuration des OP pour une bonne gouvernance et un bon fonctionnement), pour le développement des services économiques aux membres et l'auto-financement des membres ; (iv) le financement des services non financiers (financements consentis pour les recherches agricoles, les conseils agricoles en général et services de mécanisation agricole, etc.); le financement des investissements structurants agricole (financement des infrastructures économiques et marchandes telles que les marchés, les aménagements des bas-fonds et des aires de pâturages y compris des points d'eau) ; (v) le financement institutionnel (les finance-

ments destinés au fonctionnement des institutions d'appui au secteur agricole et à la mise en œuvre des réformes) ; etc.

FINANCE VERTE

La finance verte est l'ensemble des activités, comportements et réglementations financiers poursuivant un objectif environnemental. La finance verte vise à favoriser l'accélération de la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Cela passe par le financement de projets et d'entreprises qui ont des impacts positifs sur l'environnement et œuvrent pour une économie durable.

FINTECH OU TECHNOLOGIE FINANCIÈRE

Ces termes désignent l'ensemble des nouvelles technologies dont l'objectif est d'améliorer l'accessibilité ou le fonctionnement des activités financières. On qualifie par extension de fintech les sociétés qui œuvrent dans ce domaine⁷. Les fintechs sont généralement des startups qui maîtrisent bien les technologies de l'information et de la communication et qui tentent de capter les parts de marché des grosses entreprises en place, qui

⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/Technologie_financière#Définition

sont souvent peu innovantes ou en retard dans l'adoption des nouvelles technologies.

Les fintechs regroupent l'ensemble des entreprises utilisant des modèles opérationnels, technologiques ou économiques innovants et disruptifs, visant à traiter des problématiques existantes ou émergentes de l'industrie des services financiers.

ÉDUCATION FINANCIÈRE

Selon la définition de l'OCDE, c'est « le processus par lequel des consommateurs et/ou investisseurs financiers améliorent leur connaissance des produits et concepts financiers et acquièrent, au moyen d'une formation ou d'un conseil objectif, les compétences et la confiance nécessaires pour mieux comprendre les risques et les opportunités de la finance, faire des choix raisonnés, savoir où trouver conseil et savoir quoi faire pour améliorer leur bien être

financier ». Ce processus permet d'améliorer les connaissances des consommateurs et/ou des investisseurs sur les produits, concepts et risques financiers en leur permettant d'acquérir les compétences pour (i) devenir plus sensibles aux risques et opportunités en matière financière ; (ii) faire des choix pertinents, en toute connaissance de cause ; (iii) savoir où trouver une assistance financière et (iv) prendre toutes autres initiatives efficaces leur permettant d'améliorer leur bien-être économique et social.

Pour l'AFI, c'est la sensibilisation des consommateurs sur les méthodes et techniques leur permettant une meilleure gestion de leurs revenus et de leurs dépenses, afin de prendre les décisions d'épargne, d'emprunt et d'investissement en toute connaissance de cause. L'éducation financière constitue un moyen efficace de lutte contre le surendettement.





RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'accès aux services financiers est considéré comme un facteur de progrès pour sept (07) des 17 Objectifs de développement durable.

La participation au système financier, à travers un compte de transactions pour un accès aux services financiers à moindre coût, constitue une voie de sortie pour un développement inclusif au Bénin.

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a aménagé un cadre de politique et de stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) à l'horizon 2016-2020. Malgré que le terme soit échu, la mission demeure.

La SRIF reste le document de référence pour l'élaboration de la stratégie nationale de chaque pays membre. Elle apparaît comme un

instrument privilégié favorisant l'insertion des couches sociales les plus défavorisées dans le tissu économique et social de l'Union.

Le Bénin est confronté à de grands défis au niveau de l'alphabétisation, de l'éducation financière et des compétences numériques des populations.

Face à ces défis, la Banque mondiale, à travers l'Initiative de réforme et de renforcement du secteur financier (FIRST) apporte une assistance technique au Gouvernement du Bénin pour la définition et l'adoption d'une stratégie nationale d'inclusion financière.

Le diagnostic expose les résultats des notes sectorielles approfondies qui ont été élaborées par

la Banque mondiale entre mai et octobre 2021, en vue d'identifier les véritables freins à l'inclusion financière. Il constitue le socle de la future stratégie d'inclusion financière dont la mise en œuvre portera sur la période 2022 à 2026. Le diagnostic s'appuie sur une enquête de la demande (Finscope) réalisée en 2019, une enquête de satisfaction des consommateurs, achevée en 2021, une analyse du cadre légal et juridique des services financiers ainsi que sur l'état des lieux des infrastructures technologiques et financières, finalisé en octobre 2021. Le rapport s'appuie également sur une recherche documentaire approfondie et des entrevues avec les principales parties prenantes des secteurs financier et non financier.

Le diagnostic fait ressortir qu'au plan institutionnel, le Bénin a mis en place des organes phares, favorables à l'avancement de l'inclusion financière⁸. Mais, on note une faible mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF).

Toutefois, en s'inspirant des modèles institutionnels dans d'autres pays en Afrique, la création d'un Secrétariat Permanent pour la promotion pour l'inclusion financière pourrait permettre de mieux structurer la mise en œuvre de la future SNIF. Le Gouvernement a la

possibilité de créer un fonds, une direction technique autonome ou une agence pour la promotion de l'inclusion financière.

Le cadre juridique et réglementaire, bien que rénové, demeure inadap-té au nouveau contexte technologique en constante évolution. Des efforts restent à fournir pour rendre le cadre juridique propice aux innovations technologiques touchant au secteur financier et pour permettre à plus d'acteurs d'opérer en toute légalité.

Les secteurs bancaire et de la microfinance affichent, tous les deux, une rentabilité qui ne profite pas suffisamment aux MPME, notamment celles impliquées dans l'agriculture. Le niveau des crédits en souffrance témoigne de la nécessité de renforcer l'éducation financière des populations, avec comme cibles prioritaires les femmes et les producteurs agricoles. Dès lors, il apparaît utile de fournir une assistance technique pour appuyer le secteur bancaire et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) afin de promouvoir le développement de produits de financement sur mesure à moyen et long termes. Compte-tenu de l'importance de l'agriculture pour le Bénin, le financement agricole pourrait être un domaine d'intérêt particulier.

Nonobstant les actions d'assainisse-

⁸ L'ASSI, l'ANSI, l'ARCEP et le CNSMO

ment menées par le Comité de Stabilité Financière et d'Assainissement du Secteur de la Micro-finance (CS-FASM) et l'Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (l'ANSSFD), il subsiste de nouveaux paradigmes contre lesquels une veille permanente s'avère nécessaire. Ceci constitue un problème auquel la stratégie nationale d'inclusion financière doit apporter des solutions pour la stabilité du secteur de la microfinance et pour la protection des fonds/ressources des clients (consommateurs).

L'offre de services financiers numériques (SFN) et leur utilisation demeurent faibles au Bénin, en comparaison aux autres pays d'Afrique au Sud du Sahara comme le Ghana et le Kenya où une sophistication des SFN a marqué le paysage financier au cours de la dernière décennie.

Les infrastructures financières, qui permettent d'acheminer les paiements et d'assurer leur finalité et leur continuité, méritent également la mise en œuvre de nouvelles réformes.

Les grands défis à relever pour l'inclusion financière optimale vont consister à (i) opérationnaliser un mécanisme de soutien au développement des infrastructures financières, énergétiques (privées et publiques) et d'identification des

clients (ANIP, BIC-UEMOA) ; (ii) assurer l'éducation et l'alphabétisation financières et numériques des populations en vue de l'adoption des produits et services financiers disponibles ; (iii) améliorer le cadre légal et réglementaire des produits/services financiers, fintechs, monnaies électroniques et finance numérique ; (iv) améliorer l'offre des produits et services financiers adaptés ; (v) créer les conditions pour la mise en place de produits/services agricoles et d'assurance agricole adaptés.

Comme grands enjeux, on note (i) un meilleur accès et usage des produits et services financiers modernes et innovants ; (ii) des populations plus aguerries en matière d'éducation financière et numérique ; (iii) une meilleure inclusion financière des femmes, des jeunes et des population rurales et périurbaines ; (iv) une extension du réseau d'infrastructures financières, énergétiques et numériques sécurisées de distribution des produits et services financiers ; et (v) la création d'un cadre légal et réglementaire adapté favorisant les initiatives d'inclusion financière et les innovations.

Se référant aux problèmes, aux défis et aux enjeux et se fondant sur la SRIF et autres documents de politique, la vision retenue pour la SNIF au Bénin est : « **À l'horizon 2026,**

les populations bénéficient d'une éducation financière et ont un accès sécurisé aux produits et services financiers adaptés dans un cadre légal et réglementaire adéquat ».

Pour opérationnaliser cette vision, trois (03) orientations stratégiques ont été formulées :

- ▶ Orientation stratégique 1 (OS1) : Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire.
- ▲ Objectif stratégique (ost1) : Renforcer le cadre institutionnel, légal et réglementaire.
- ▶ Orientation stratégique 2 (OS2) : Amélioration de l'offre des produits/services financiers.
- ▲ Objectif stratégique (ost 2) : Promouvoir le développement des produits et services financiers innovants et adaptés aux besoins des populations.
- ▶ Orientation stratégique 3 (OS3) : Promotion de l'éducation financière.
- ▲ Objectif stratégique (ost 3) : Assurer l'éducation financière et numérique des populations et la protection des clients de produits et services financiers.

Les orientations stratégiques sont assorties de huit (08) axes stratégiques :

- ▶ Axe 1 : Adaptation du cadre institutionnel, légal et réglementaire aux innovations technologiques financières ;
- ▶ Axe 2 : Renforcement du cadre de surveillance du secteur financier ;
- ▶ Axe 3 : Facilitation d'un meilleur accès des populations aux produits et services financiers ;
- ▶ Axe 4 : Incitation à l'utilisation optimale des produits et services financiers ;
- ▶ Axe 5 : Promotion de l'accès aux produits et services assurantiels en matière agricole ;
- ▶ Axe 6 : Diversification des canaux d'accès et de distribution des produits et services financiers ;
- ▶ Axe 7 : Renforcement des capacités des populations en matière d'éducation financière et des compétences numériques ;
- ▶ Axe 8 : Renforcement des mécanismes d'information, d'éducation et de communication sur les droits des consommateurs des services et produits financiers.

Ces axes sont déclinés en quatorze (14) actions prioritaires :

1. Amélioration du cadre légal et réglementaire du secteur financier ;
2. Opérationnalisation du Secrétariat Permanent de promotion de l'inclusion financière ;
3. Assouplissement du processus de délivrance d'émission de monnaie électronique pour les SFD ;
4. Opérationnalisation du cadre de suivi et de surveillance de l'inclusion financière ;
5. Opérationnalisation du dispositif de reporting ;
6. Diversification de la gamme de produits et services financiers adaptés aux besoins des populations notamment les couches vulnérables ;
7. Poursuite du soutien au secteur de la microfinance et au financement des MPME, PME-PMI ;
8. Développement des produits d'assurance agricole ;
9. Développement des plateformes de finance digitale ;
10. Extension des réseaux d'infrastructures financières (interopérabilité) ;
11. Promotion de l'éducation financière et digitale dans les systèmes académique et non formel ;
12. Renforcement des capacités des acteurs du système finan-

cier en matière d'éducation financière ;

13. Sensibilisation, formation et information des populations sur leurs obligations et droits en matière d'utilisation des produits/services financiers ;
14. Opérationnalisation de l'observatoire pour la qualité des services financiers (OQSF) pour la gestion des plaintes et contentieux.

La stratégie sera exécutée par la mise en œuvre de **trois programmes** :

- ▶ Programme 1 : Amélioration de la Gouvernance de l'écosystème financier ;
- ▶ Programme 2 : Développement de l'offre des produits et services financiers ;
- ▶ Programme 3 : Programme National d'Éducation Financière.

Le coût estimatif de la mise en œuvre de ces programmes est évalué à 24,250 milliards de FCFA.

La mise en œuvre est réalisée à travers les interventions des ministères. Un Secrétariat Permanent, doté d'une autonomie financière, sera créé par le Gouvernement. Il aura des organes appropriés pour assurer efficacement la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la SNIF, avec le plaidoyer pour une mobilisation conséquente des ressources.





INTRODUCTION

L'accès aux comptes financiers (y compris les comptes d'épargne/de dépôt et de paiement) constitue la première étape vers une inclusion financière car capable de servir de tremplin vers d'autres services financiers.

Un individu détenteur d'un compte financier sera plus enclin à recourir à d'autres services financiers, comme le crédit ou l'assurance, à créer une entreprise ou développer son activité, à investir dans l'éducation ou la santé, à gérer les risques et à surmonter les chocs financiers, soit autant de facteurs qui amélioreront globalement son niveau de vie⁹.

L'accès aux services financiers est considéré comme un facteur de progrès pour sept (07) des 17 Objectifs de développement durable. L'inclusion financière fait désormais partie des priorités des décideurs politiques, des organismes réglementaires et des organisations de

développement du monde entier. Depuis 2010, plus de 55 pays ont pris des engagements en faveur de l'inclusion financière et plus de 30 ont déjà lancé une stratégie nationale à cet effet ou en sont à la phase de conception.

Les pays les plus avancés en la matière ont mis en place un environnement réglementaire et politique porteur et ont favorisé la concurrence, laissant aux organismes bancaires et non bancaires la possibilité d'innover et de développer l'accès aux services financiers.

⁹ Rapport Banque mondiale 2020

Mais la création d'un tel espace d'innovation et de concurrence doit aller de pair avec l'adoption de mesures et de réglementations adaptées pour protéger les consommateurs et garantir une fourniture responsable de services financiers.

Dans l'espace UEMOA, la BCEAO a adopté en 2016 un cadre de référence qui vise le renforcement de l'accès des populations vulnérables aux services financiers, qui a défini les enjeux et initiatives de l'Institut d'émission dans le domaine. Dans l'UEMOA, l'inclusion financière a été érigée au rang des priorités avec l'adoption, par le Conseil des Ministres de l'UEMOA de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) en 2016 pour un horizon de cinq (05) ans.

Au vu des multiples initiatives au niveau régional et national, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) apparaît comme un outil essentiel à l'articulation et la coordination des politiques existantes.

Celle élaborée au Bénin permettra d'une part, d'insuffler une nouvelle dynamique à la politique de croissance inclusive menée par le Gouvernement, en formulant des leviers d'actions spécifiques au contexte national et, d'autre part, de faire

face aux défis identifiés au niveau de l'ensemble de la zone UEMOA.

Le Gouvernement du Bénin a donc entrepris d'élaborer sa propre Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF 2023-2027). La SNIF au Bénin aura pour ambition de fédérer un ensemble d'initiatives déjà engagées au niveau régional, national ou local et de permettre un accès élargi aux services financiers pour le plus grand nombre de bénéficiaires. Elle s'inscrit dans une dynamique de croissance plus inclusive et marque la volonté du Gouvernement de faire de l'inclusion financière un instrument de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie de la population. La future SNIF s'appuie sur l'approche méthodologique décrite dans le guide d'élaboration des politiques et stratégies sectorielles du Gouvernement.

La SNIF (2023-2027) fait le point du contexte, de la démarche méthodologique, de la problématique de l'inclusion financière au Bénin, du diagnostic stratégique de l'inclusion financière au Bénin, du cadre stratégique, du cadre programmatique, du cadre de financement et du dispositif de mise en œuvre.



I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1. ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Le Bénin bénéficie d'un régime démocratique relativement stable, malgré quelques tensions lors des élections législatives du 28 avril 2019. Le Gouvernement bénéficie actuellement d'une majorité absolue au Parlement (109 députés). Les élections communales et locales se sont tenues en 2020. L'élection présidentielle s'est déroulée à bonne date en 2021. Les réformes intervenues au plan politique, notamment celles relatives au système partisan, font leur bonhomme de chemin.

Le Bénin est un pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure, selon la nouvelle classification de la Banque mondiale. En effet, le Bénin est passé d'un revenu national par habitant (RNB) de \$870 en 2018 à \$1.250 en 2019, ce qui explique cette requalification.

Selon les estimations du FMI (2021), les solides fondamentaux macroéconomiques du Bénin ont permis au pays d'atteindre l'un des taux de croissance les plus élevés parmi les pays en développement en 2020 (3,8%), malgré la pandémie de Covid-19.

La croissance économique s'est redressée en 2021, atteignant un taux estimé à 5,5 %, dopée par les investissements publics et la normalisation du trafic de marchandises au port de Cotonou. Selon la même source, la croissance du PIB devrait encore s'accélérer à 6,5% en 2022 et 2023. Les prévisions officielles béninoises fixent la croissance économique à 7% en 2022 et 7,8% en 2023.¹⁰

Malgré de nombreux efforts, le taux de pauvreté reste aussi élevé et estimé à 45,9% selon les données de la Banque mondiale. En 2020, le taux de chômage dans le pays était estimé à 2,5% (estimation OIT). Cependant, le taux de sous-emploi s'élevait à plus de 70% et le taux d'emploi informel à plus de 90% (Banque mondiale).

L'accélération de la croissance, sensible en 2018 puisqu'elle est passée en un an de +5,7% à +6,7% s'est poursuivie en 2019 avec un PIB en hausse de 6,9%, malgré la fermeture de la frontière nigériane depuis le 21 août 2019¹¹. En 2020, le Bénin a été confronté à deux chocs exogènes, celui de la crise avec le Nigéria et celui de la pandémie de COVID-19. Les dernières projections font état d'un ralentissement de l'acti-

tivité qui resterait toutefois positive avec un taux de croissance du PIB de 2% et d'un rebond de 5% attendu en 2021. Si les secteurs portuaires, du transport, de l'hôtellerie-restauration ont été particulièrement touchés, le Bénin a pu compter sur la bonne tenue de la récolte cotonnière avec 715.000T de coton-graine, en progression de 5,4% par rapport à l'exercice précédent, et sur les grands chantiers d'infrastructures dans le cadre du Programme d'actions du Gouvernement pour soutenir l'activité.

L'agriculture a été l'un des principaux moteurs de la croissance récente. Elle est essentielle pour le Bénin car elle représentait, en 2020, 27,10% du PIB et 38,3% de l'emploi¹². Ces dernières années, la politique gouvernementale a mis l'accent sur l'augmentation de la productivité grâce à des investissements dans les chaînes de valeur agricoles, à l'amélioration des normes de sécurité et à la recherche et au développement (Banque mondiale 2020). En conséquence, certaines cultures ont connu une augmentation massive de la production entre 2011 et 2019, telles que le coton (le Bénin est maintenant le premier producteur en ASS), les légumes, les oignons, le soja, le riz, les tomates.

¹⁰ La plateforme de suivi des politiques du FMI «Policy Responses to COVID-19»

¹¹ Ministère de l'économie, des finances et de la relance de la France, Direction Générale du Trésor, Décembre, 2020

¹² Base de données de la Banque mondiale

L'économie est également fortement dépendante des exportations qui sont concentrées sur quelques matières premières agricoles clés et sur le commerce des entrepôts.

Le pays exporte principalement des matières premières (71% des exportations) et importe des biens de consommation et intermédiaires (environ 79% des importations). Le coton, les noix de cajou et les oléagineux sont les principaux produits d'exportation du pays, s'élevant respectivement à 46,8%, 14,5% et 3,8% des exportations de 2018. Les principaux marchés d'exportation comprennent le Bangladesh (22,7% des exportations en 2018), l'Inde (18,3%), le Vietnam (10%) et le Nigeria (7,9%). Compte tenu de ce contexte, le pays obtient des résultats relativement élevés en termes d'ouverture au commerce, en particulier par rapport à ses pays voisins enclavés, et la somme des importations et des exportations représente environ 63,7% du PIB du pays en 2019, au-dessus de la moyenne de l'ASS (53%) mais bien en deçà des comparateurs ambitieux comme le Maroc ou la Tunisie (respectivement 109,4 et 87%). Enfin, le commerce d'entrepôt reste un élément clé de l'économie¹³.

En outre, le changement climatique

¹³ Diagnostic du secteur privé au Bénin, Benin Country private sector diagnostic, Banque mondiale, 2020

constitue une menace pour le développement et l'élimination de la pauvreté. Les scénarios climatiques prévoient une augmentation des températures de 2,6°C à 3,27°C d'ici 2100 au Bénin. La sécheresse, les inondations et les changements du régime pluviométrique sont les principaux risques auxquels le pays fait face. Ces différents phénomènes ont entraîné au cours des trois dernières décennies des pertes substantielles dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, des ressources en eau, des infrastructures, de l'énergie et de la foresterie. À Cotonou, capitale économique du pays, l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière ont entraîné la perte de plus de 400 mètres de côtes, des maisons englouties et des infrastructures touristiques endommagées. Selon une nouvelle étude de la Banque mondiale, la dégradation des zones côtières coûterait au total 3,8 milliards de dollars par an au Bénin, à la Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo, soit l'équivalent de 5,3 % de leur PIB. Les pertes et dommages causés par les inondations en 2010 par exemple étaient estimés à 120 milliards de FCFA.

Le Bénin a également été largement affecté par la COVID-19. Avant la propagation de la COVID-19, le Bénin avait enregistré de solides performances économiques entre 2015 et 2019, avec un taux de croissance

moyen du PIB passant de 1.8% à 6.9% sur cette période. La pandémie de la COVID-19 a eu un impact significatif sur l'économie béninoise et le taux de croissance moyen du PIB a chuté à 3,8 % en 2020.

Les populations ont vu leur pouvoir d'achat se contracter face à la situation économique et l'inflation.

Cette dernière a augmenté, tirée par la hausse des prix des denrées alimentaires et des transports, tandis que le déficit de la balance courante s'est creusé, passant de 4 % du PIB à la fin de 2019 à 4,6 % à la fin de 2020, reflétant une forte contraction des activités de réexportation, des perturbations des chaînes d'importation et de valeur, une baisse des recettes de voyage et de tourisme en plus de la diminution des envois de fonds¹⁴. La grave atteinte aux recettes, associée à l'augmentation des dépenses de santé et de protection sociale dans le cadre du plan de réponse à la COVID-19, a porté le déficit budgétaire à environ 4,5% du PIB en 2020 contre 0,5% en 2019 sur la base d'engagements (FMI 2021). Cette situation difficile a non seulement été déclenchée par une détérioration des conditions économiques générales et le confinement en 2020, mais a également reflété l'impact négatif du ralentissement économique ultérieur au Nigeria ainsi que de la fermeture de la fron-

tière qui a commencé en 2019.

Le Bénin dispose d'un secteur financier dynamique. L'écosystème financier béninois est animé par un sous-secteur bancaire à dominance commerciale ; un sous-secteur de microfinance regroupant les COO-PEC, les sociétés et les associations ; un sous-secteur des assurances animé par des compagnies d'assurance-vie et non-vie ; la poste béninoise, etc.

1.2. CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Partageant ses frontières avec le Togo, le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria, le Bénin possède 121 kilomètres de côte le long du golfe de Guinée, compte près de 12,4 millions d'habitants (2021) et enregistre une espérance de vie moyenne de 61,7 ans.

En 2018, les statistiques des recensements successifs montrent que la population du Bénin a été multipliée par cinq (5) durant la période allant de 1960 à 2015¹⁵. Elle est de 11 500 000 habitants en 2018, avec 5 880 000 de femmes (51,13%), 5 620 000 d'hommes (48,87%), une densité de 87,2 habitants au km² et un taux annuel de croissance de 3,5%. À ce rythme, la population béninoise qu'il faudra nourrir en 2050 atteindrait 22,1 millions, avec une propor-

¹⁴ Données Banque mondiale

¹⁵ Résultats définitifs RGPH4

tion de jeunes estimée à 47%.

La population béninoise est jeune, à dominance féminine et majoritairement rurale. Selon les mêmes résultats du RGPH 4, l'effectif de la population de moins de 14 ans représente 42% de la population totale et la tranche de 60 ans et plus en constitue 4,4%. La population urbaine représente les 44% de la population totale contre 56% pour celle rurale.

La proportion des Béninois dotés d'un acte de naissance est estimée déjà à 65 % en 2018. Le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer est de l'ordre de cinq (5) enfants.

L'exode rural et la faible productivité agricole constituent une préoccupation. Tous les chiffres révèlent que l'urbanisation est galopante et pourrait induire, si rien n'est fait, des risques liés à la réduction de croissance de la production agricole, à l'insécurité alimentaire aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Il conviendrait alors de créer des moyens d'existence et de travail adéquats en vue de rendre les activités agricoles plus attrayantes et plus productives.

Les performances socio-économiques des dernières années n'ont pas permis d'infléchir significativement la pauvreté et la réduction

des inégalités au Bénin. Sur la base du raccordement des résultats de l'enquête EMICoV 2015 à partir de l'EHCVM 2019, l'analyse de la pauvreté monétaire montre un léger repli entre 2015 et 2019. En effet, l'incidence de la pauvreté monétaire est passée à 38,5% en 2019 contre 39,3% en 2015, soit une baisse de 0,8 point de pourcentage. Mais il convient de souligner que la pauvreté monétaire au Bénin sévit plus en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, l'incidence de la pauvreté monétaire en milieu urbain est de 31,4% contre 44,2% en milieu rural.

Le Bénin occupe dans le rapport IDH 2020, le 158^{ième} rang sur 189 pays avec un IDH de 0,545. Ce qui lui permet de se positionner au 1^{er} rang dans l'espace UEMOA et lui confère le 3^{ème} rang dans l'espace CEDEAO.

En termes de protection sociale, la mise à l'échelle du projet ARCH (Assurance pour le Renforcement du Capital Humain) permet la prise en charge des personnes vulnérables pour les sortir de la précarité. Il a pour volets l'assurance maladie, la formation, le microcrédit et la retraite.





II. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Conformément au guide d'élaboration des politiques et stratégies sectorielles du Gouvernement en vigueur au Bénin, l'approche d'élaboration de la SNIF a été mixte et s'articule autour des étapes ci-après : (i) préparation, (ii) réalisation des études thématiques ; (iii) élaboration et enrichissement du diagnostic (iv) formulation et enrichissement des cadres stratégique et programmatique ainsi que le dispositif de mise en œuvre et (v) validation nationale du document de stratégie et (vi) adoption en conseil des ministres.

2.1. Préparation de l'élaboration de la SNIF

Cette phase a été consacrée par la mise en place d'un cadre institutionnel interministériel d'élaboration de la stratégie et l'élaboration des

documents conceptuels. Le cadre institutionnel est composé d'un comité technique et d'un comité de pilotage. Le comité technique est composé des structures techniques des Ministères en charge du développement, des finances, de la

microfinance, du numérique et de l'agriculture. Le comité de pilotage est composé essentiellement des Ministres des ministères précités.

2.2. Réalisation des études thématiques

Pour disposer des données factuelles permettant de nourrir le diagnostic stratégique du secteur financier béninois, il a été initié la réalisation des études thématiques portant sur (i) l'offre des services financiers (ii) les infrastructures technologiques et financières et (iii) le cadre réglementaire et légal des services financiers. Avec l'appui de la Banque mondiale, des consultants ont été recrutés et les livrables produits par lesdits consultants ont été régulièrement amendés et validés par le comité technique interministériel.

2.3. Élaboration et enrichissement du diagnostic du secteur financier

Sur la base des études thématiques et des études antérieures disponibles, un projet de diagnostic du secteur a été élaboré avec l'appui de la Banque mondiale. Ledit projet est circonscrit autour des thématiques précédemment citées et relève les problèmes majeurs ainsi que les défis et enjeux du secteur. Le projet de diagnostic a été amendé par le co-

mité technique. Dans une approche participative de tous les acteurs du secteur, il a été organisé du 21 au 25 février 2022 à Cotonou (à l'Hôtel AZALAI) un atelier d'enrichissement. L'atelier a connu également la participation des représentants de l'administration, des représentants de la BCEAO, des banques commerciales, des sociétés d'assurances, du Consortium des SFD, des acteurs de la société civile à l'instar des représentants des associations de consommateurs et du patronat.

2.4. Élaboration et enrichissement des cadres stratégique et programmatique

Sur la base du diagnostic stratégique précédemment élaboré, il a été proposé un projet des cadres stratégique et programmatique assorti d'un dispositif de mise en œuvre. Un atelier d'affinement des cadres stratégique et programmatique a eu lieu du 13 au 16 Avril 2022 à Grand Popo (à l'Hôtel GANNA) avec les mêmes acteurs de l'écosystème financier impliqués. À cet atelier, des groupes thématiques ont été composés pour enrichir la vision du secteur, les orientations stratégiques et leur déclinaison, le cadre programmatique et pour peaufiner le dispositif de mise en œuvre.

2.5. Validation nationale de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

Le document de stratégie prenant en compte toutes les observations des parties prenantes a été pré-validé par le comité technique interministériel et soumis à la validation de tous les acteurs de l'écosystème financier béninois élargi aux membres du Gouvernement et aux PTF du secteur financier. La va-

lvalidation a connu également la participation des acteurs de la société civile et du secteur privé.

2.6. Adoption de la stratégie Nationale d'Inclusion Financière

À la suite de la validation nationale, le document de stratégie a été soumis en Conseil des Ministres qui l'adopté en sa séance du 29 mars 2023.





III. PROBLÉMATIQUE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE AU BÉNIN

La problématique de l'inclusion financière a pris en compte le niveau de mise en œuvre de la SRIF, le degré de convergence de toutes les initiatives nationales en matière d'inclusion financière dans les programmes nationaux, en s'appuyant sur les principaux résultats et recommandations de la SRIF, des programmes nationaux, des analyses réalisées les dernières années, les notes sectorielles de la Banque mondiale, ainsi que les autres études et données disponibles.

Ces dernières années, la BCEAO et l'UEMOA ont contribué au développement du secteur financier au sein de l'Union et à la promotion de l'inclusion financière dans la région en vue d'améliorer l'accès des populations vulnérables aux services financiers. En effet, le taux global

d'utilisation des services financiers (TGUSF) s'établit à 60% en 2019 tandis que l'indice pour l'inclusion financière ressortait à 25% dans la région selon les données fournies par Global Findex¹⁶ de l'année 2017. Au nombre des initiatives dévelop-

¹⁶ Indice de référence de la Banque mondiale pour l'inclusion financière

pées par les autorités monétaires, il y a la mise en place d'un cadre juridique pour les SFD ; l'élaboration de programmes spécifiques d'appui aux secteurs clés ; la mise en œuvre d'actions en vue de renforcer la supervision du secteur et la protection des clients par la création d'observatoires et de dispositifs de médiation bancaire ; l'adoption d'une politique et d'une stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) assortie de la création d'un organe de coordination au niveau régional, le Comité Régional de Pilotage (CRP) et du Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO) de la SRIF, chargé d'assurer l'articulation de la stratégie au niveau national.

Malgré les initiatives de la BCEAO et des actions des acteurs publics et privés du secteur financier, le niveau d'inclusion financière reste relativement faible dans la zone. De même, malgré l'adaptation continue du cadre réglementaire, il est à noter que le cadre réglementaire actuel reste peu adapté au nouveau contexte technologique.

En effet, il est identifié au Bénin un déficit de dispositif de suivi de l'inclusion financière autre que celui mis en place dans le cadre de la SRIF prévue de 2016 à 2020.

Ainsi, le cadre de mise en œuvre de

la SRIF existe et est opérationnel. Toutefois, les conditions pour l'élaboration de la SNIF n'étaient pas encore réunies.

D'un autre côté, le Gouvernement béninois a initié ces dernières années, de nombreuses réformes pour accompagner le développement des secteurs économiques, consolider la croissance et la rendre plus inclusive.

Des programmes de protection sociale ont été développés pour renforcer l'inclusion financière des populations les plus vulnérables à travers le projet d'appui aux communes et communautés pour l'expansion des services sociaux (ACCESS) sur financement de la Banque mondiale (BM) qui a alloué 40 millions de dollars USD à l'amélioration de l'accès aux services essentiels et à l'expansion des filets sociaux. Ce projet vient en appui au programme « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain » (ARCH) répartis dans 16 des 77 Communes du Bénin.

L'adoption et l'application de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) découlant de la Directive n°6 de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), met l'accent sur l'efficacité de l'action publique, la budgétisation par programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs, ainsi que la

pluri-annualité des dépenses à travers une série de documents budgétaires.

Ces progrès ont positionné le Bénin en tête de liste dans l'UEMOA en matière d'inclusion financière. Ceci a priori suppose la disponibilité des services et produits financiers. Mais les conditions d'accès aux services et produits financiers sont difficiles pour les entreprises et particulièrement pour les femmes dirigeantes des entreprises et aux micro petites et moyennes entreprises (MPME) qui opèrent en général dans le secteur informel.

Bien que les indicateurs de la BCEAO indiquent une croissance des points d'accès aux services financiers, le territoire national reste faiblement couvert en point de services. D'où le problème du faible accès aux points de services du secteur financier.

De plus, il se pose un problème d'absence de cadre de convergence des initiatives nationales d'inclusion financière.

Cette problématique de l'inclusion financière au Bénin a poussé à approfondir le diagnostic sur trois thématiques à savoir : (i) le cadre institutionnel, législatif et réglementaire ; (ii) l'offre et la demande des produits et services financiers et (iii) les infrastructures technologiques et financières.





IV. DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE AU BÉNIN

Les données de la Banque mondiale, à savoir l'Enquête Global Findex (2017) d'une part, et celles de la BCEAO, le rapport de 2019 intitulé « Évolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière » et le « Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au titre de l'année 2020 » d'autre part, ont permis de faire l'état des lieux de l'inclusion financière et ont favorisé l'analyse diagnostique de l'inclusion financière au Bénin.

4.1. ANALYSE SITUATIONNELLE DU CADRE INSTITUTIONNEL, LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DES SERVICES FINANCIERS

4.1.1. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel est régi par des organes ayant chacun un rôle précis dans la promotion de l'inclusion financière.

4.1.1.1. Les organes

Au niveau régional, la BCEAO a permis la création du Comité Régional de Pilotage (CRP) de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) ayant pour mission d'orienter la politique d'inclusion financière dans l'UEMOA. En 2017, par Décision de la BCEAO, il a été créé l'Unité de Gestion et de Coordination de la Stratégie (UGC-SRIF) et le Comité

Technique de Suivi de ses activités.

Au niveau national, le Comité National de Suivi et de la mise en Œuvre de la SNIF (CNSMO) a été créé et se réunit deux fois par an (réunion statutaire) et autant de fois que de besoin.

Au niveau ministériel, la Direction Générale du Secteur Financier (DGSF) au sein du MEF et la Direction Générale de la Microfinance (DGM) au niveau du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) sont des organes qui assurent les orientations pour la promotion de l'inclusion financière. La DGSF est compétente pour la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'assurance et de suivi des banques ainsi que de la stratégie en matière d'inclusion financière.

4.1.2. Rôles des organes

4.1.2.1. Nécessité d'une synergie d'actions des organismes de surveillance du secteur

Il y a un certain déficit de synergie d'actions entre le régulateur des opérateurs de téléphonie mobile (ARCEP) et les autorités de contrôle (BCEAO, ANSSFD et Commission Bancaire). En effet, l'ARCEP supervise les aspects liés à l'infrastructure et les autorités de contrôle interviennent essentiellement sur les as-

pects financiers.

En outre, la coordination/collaboration entre régulateurs télécom et bancaire pose problème, la clarification des rôles de chacun restant encore à communiquer auprès des acteurs.

Difficultés de la Banque Centrale à superviser les activités des Fintechs: Les Fintechs sont considérées comme des acteurs nouveaux dans l'écosystème des services financiers et il n'existe pas encore de cadre légal et réglementaire pour superviser leurs activités. Pour remédier à cela, la BCEAO - avec le concours de l'UNCDF- a mis en place une formation pour ses cadres pour mieux comprendre l'activité des Fintechs. Les actions entreprises dans ce sens ont abouti, au cours du deuxième trimestre 2022, à la création du Bureau de Connaissance et de Suivi des Fintech (BCSF), dont l'une des missions est d'élaborer une réglementation adaptée à cette branche d'activité¹⁷.

¹⁷ <https://www.bceao.int/fr/communique-presse/ouverture-du-bureau-de-connaissance-et-de-suivi-des-fintech-bscf>

4.1.2.2. Réglementation des SFD

Le secteur de la microfinance est régi par la loi 2012-14 du 21 mars 2012 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés en République du Bénin. Cependant, force est de constater que les SFD éprouvent des difficultés à :

- ▶ se conformer aux exigences de cette loi (exigences de ratios prudentiels et normes de rentabilité, qui impactent leur capacité à servir leurs populations cibles) ;
- ▶ et stabiliser leurs ressources humaines.

Par ailleurs, la loi sur l'usure limite le taux effectif global applicable par les SFD à 24% l'an. Ce plafonnement ne permettant pas toujours une rentabilité de l'activité des SFD, notamment avec des produits de crédit digital par exemple, compte tenu du coût du financement et du risque.

Limitation des activités des SFD

en raison de leur agrément à la collecte d'épargne, à l'octroi du crédit et aux engagements par signature. Les transferts et la monnaie électronique requièrent une autorisation spécifique pour chaque service à proposer, que n'ont pas pu obtenir les SFD. La réglementation demeure restrictive pour les SFD désireux d'obtenir l'autorisation en qualité de distributeur de monnaie

électronique : les exigences pour être super agent/marchand pour un émetteur de monnaie électronique ou pour obtenir l'agrément comme intermédiaire en opération de banques (IOB) nécessitent un partenaire bancaire, tandis que les banques peuvent réaliser ces opérations sans autorisation préalable (agent/marchand), avec un partenaire financier ou un partenaire technique simplement. En outre, l'agrément des SFD n'est validé qu'à l'échelle nationale contrairement aux banques qui peuvent opérer à l'échelle régionale. Cette situation ne permet pas aux SFD de réaliser des économies d'échelle ou gains de productivité pour certaines structures qui servent les populations exclues.

A large, stylized graphic of the number '24%' in an orange outline font, positioned above the text describing the 24% limit.

Limite du taux effectif global applicable par an par les SFD

4.1.2.3. Réglementation de la monnaie électronique

L'émission de monnaie électronique est régie par les textes de base et textes d'application dont notamment : l'Instruction n°008-05-2015 relative à la réglementation des activités de monnaie électronique dans les États de l'UMOA, le Règlement n°15/2002/CM/UEMOA relatif au système de paiement dans les États membres de l'UEMOA, la Directive n°8/2002/CM/UEMOA portant sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens scripturaux de paiement et la loi uniforme relative à la répression des infractions en matière de chèque, de carte bancaire et d'autres instruments et procédés électroniques de paiement.

Le constat en matière d'EME révèle :

- ▶ **une méconnaissance des exigences réglementaires par les SFD et les EME**- en termes d'autorisations nécessaires pour les activités de services financiers numériques ;
- ▶ **une réglementation restrictive pour le crédit** numérique avec des avis divergents entre régulateurs et acteurs ;
- ▶ **des lourdeurs administratives pour les agréments (OTM) et autorisations (SFD) en tant que EME** ;
- ▶ **l'obligation d'hébergement des données clients dans la**

zone UEMOA limite les partenaires potentiels : le régulateur exige que les données clients restent dans la zone UEMOA et soient hébergés chez l'acteur financier (et non le prestataire technique ou la Fintech) ;

- ▶ **l'absence de réglementation claire sur le paiement marchand**, les clients ont tendance à dévoyer des transferts classiques P2P pour faire du paiement marchand ;
- ▶ **la non-acceptation de la signature électronique pour la formation de contrats à distance**.
- ▶ **la faible possession de pièces d'identité par les clients impactant le respect des exigences KYC**. En 2017, le taux de possession d'une carte d'identité était de 46% au Bénin. L'opération de recensement a amélioré la situation. Cependant dans les zones rurales et pour les populations les plus exclues, ceci reste un défi. Il est à noter que la possession d'une carte d'identité pour l'ouverture d'un compte est certes une contrainte pour le secteur bancaire et les institutions de microfinance, mais pas pour les EME qui disposent de la procédure du light KYC permettant d'ouvrir un compte plafonné à 200.000 FCFA.

- ▶ **les difficultés des EME à conserver les copies des pièces d'identification des clients.**

4.1.2.4. Réglementation des Fintechs

Absence de cadre réglementaire clair pour les Fintechs impactant leur rôle d'inclusion financière dans l'écosystème. En l'absence d'un cadre réglementaire spécifique, les Fintechs éprouvent des difficultés à trouver leur place dans l'écosystème. Cette absence de clarté limite leur capacité à développer des produits et services inclusifs.

Absence de cadre réglementaire pour les Fintechs au Bénin créant une préférence des acteurs financiers pour des partenariats avec des Fintech hors zone UEMOA. Les acteurs favorisent les partenariats avec des Fintech d'autres zones géographiques (notamment 27 avec la France et 39 avec l'Afrique de l'Est) qui sont réglementées dans leur pays, ce qui simplifie le cadre du partenariat et d'opérations, au détriment des Fintechs béninoises ou de la région qui pourraient apporter leur contribution à l'inclusion financière.

Délai de décision du régulateur non compatible avec la rapidité de mise en marché des Fintechs. Les Fintechs doivent obtenir des autorisations pour lancer leurs produits et

services financiers et pour obtenir les agréments nécessaires pour le faire. Les lenteurs de validation par les régulateurs (plusieurs mois voire des années) impactent les partenariats entre acteurs et plusieurs produits et services potentiels inclusifs n'ont pas pu voir le jour en raison de ces délais de validation.

Base de prestataires de confiance non accessible aux Fintechs pour vérifier l'identité des clients. Le Bénin a mis en place une base de vérification des identités des clients, fort utile pour le respect des obligations KYC.

4.1.2.5. Protection des clients

Il existe une obligation imposant aux banques la transparence concernant les conditions de banque et la gratuité de certains services électroniques. Toutefois le grand défi se trouve dans la nécessité d'une éducation des acteurs financiers sur l'importance de la protection des clients.

4.1.2.6. Interopérabilité des services financiers numériques (SFN) en zone UEMOA

Il est à noter une faible visibilité sur le projet d'interopérabilité des services financiers numériques de la BCEAO (notamment le calendrier) créant une duplication de l'intero-

pérabilité avec des accords bilatéraux entre SFD/Banques et opérateurs de monnaie électronique pour proposer des transferts entre comptes en banque et comptes d'argent mobile. La création d'une plateforme nationale d'interopérabilité par le Gouvernement est un autre exemple de cette duplication, rendue nécessaire pour avancer vers l'inclusion financière.

4.1.3. Cadre législatif et réglementaire

À l'instar de l'ensemble des pays de l'UEMOA, le cadre réglementaire du secteur financier béninois repose sur les textes communautaires de l'UEMOA transposés dans le droit national. Au niveau régional, ce cadre a considérablement évolué au cours des dernières années, afin d'améliorer la performance du marché de l'Union, et de répondre aux défis de l'inclusion financière.

Ces évolutions réglementaires régionales ont été accompagnées par des changements au niveau national.

4.2. ANALYSE SITUATIONNELLE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DE SERVICES FINANCIERS

4.2.1. Offre des services financiers

4.2.1.1. Secteur financier

La description de l'offre de services s'appuie sur l'enquête de l'offre et les récents rapports de la Banque mondiale, du FMI ainsi que de la BCEAO. La section retrace également les travaux du MM4P et de Microsave.

Secteur bancaire

Le secteur bancaire reste concentré dans les grands centres urbains, notamment Cotonou et sert un quart (1/4) des adultes béninois. Les établissements de crédit agréés sont au nombre de 15 dont 14 banques (avec uniquement la BIIIC comme banque à capitaux 100% béninois) et 1 établissement financier à caractère bancaire¹⁸.

L'Africaine des garanties et du cautionnement (AFGC) est le seul Établissement financier à caractère bancaire. Les quinze (15) établissements de crédit dont l'AFGC disposent de 201 points de services ou guichets physiques permanents sur toute l'étendue du territoire national

¹⁸ Rapport annuel de la Commission Bancaire au titre de l'année 2020

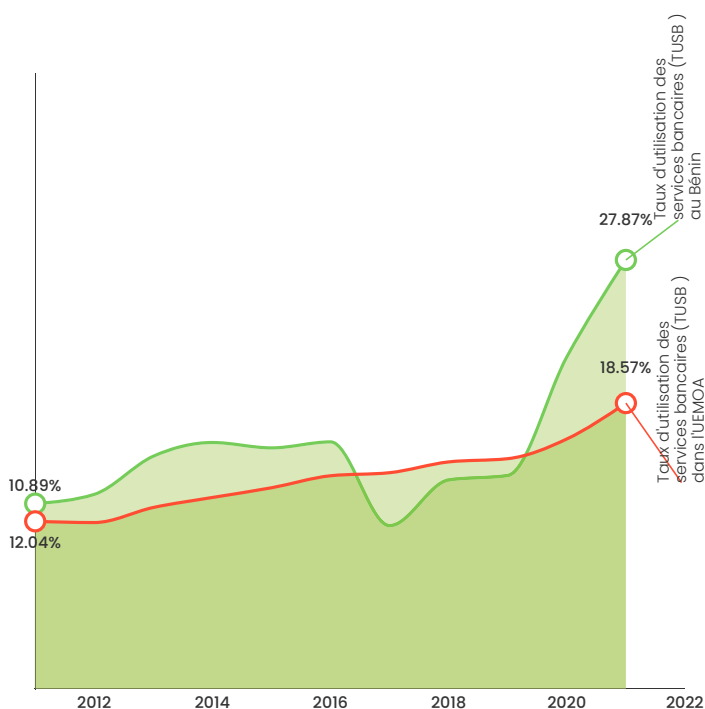
à fin décembre 2019. Environ 60% de ces points de services sont basés à Cotonou qui regorge moins de 25% de la population active bien qu'il soit le plus grand centre commercial¹⁹.

Le secteur bancaire est liquide et suffisamment capitalisé. Le secteur affichait un ratio dépôts/passif total de 63% en 2020. En 2020, le total du bilan des établissements de crédit est passé de 4.828 milliards de FCFA en augmentation annuelle à 574 milliards de FCFA malgré la crise de la COVID-19. Le produit net du secteur bancaire (PNB), a évolué de 158 milliards de FCFA en 2019 à 188 milliards de FCFA en 2020 et représente 8% du PNB global de l'Union, soit la 5eme place après la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina et le Mali²⁰. Cette évolution s'aligne avec la moyenne de l'UEMOA qui a affiché une croissance de 8% en 2020.

¹⁹ Source : Annuaire des banques et établissements financiers de l'UMOA 2019 et actualisation avec les données de la BCEAO

²⁰ Rapport annuel de la Commission Bancaire au titre de l'année 2020

Graphique 1 : Taux d'utilisation des services bancaires (TUSB) en %



Source : BCEAO

La plupart des banques développent des stratégies de promotion des comptes d'épargne qui permettent à la population rurale d'y avoir accès. Ainsi, les frais d'ouverture de ce type de compte sont nuls.

L'encours des prêts des banques commerciales a connu une hausse depuis 2004, mais reste toujours faible en pourcentage du PIB. Il est passé de 11,05% du PIB en 2004, à 23,49% en 2020²¹.

En plus, l'accès au crédit à terme reste insuffisant pour promouvoir l'investissement et la croissance économique durable. Malgré son importance pour la croissance et l'emploi, le secteur de l'agriculture ne représente que 4% des crédits reportés à la Centrale des Risques en juillet 2021²².

²¹ (FAS, 2021)

²² Bulletin mensuel BCEAO, Septembre 2021

L'un des principaux obstacles à la diversification et à l'élargissement du crédit à l'économie est lié à la faiblesse de l'environnement juridique et judiciaire, à la mauvaise exécution des contrats et à la faiblesse des systèmes d'information sur le crédit dans le cadre des opérations de garanties.

La forte concentration du crédit rend les actifs des banques vulnérables à l'environnement volatil actuel et à la récession de l'économie nigériane. Près de 50% des prêts accordés au secteur privé sont concentrés dans le secteur des services, exposé de manière significative au commerce informel avec le Nigéria.

Les crédits en souffrance du secteur bancaire se sont améliorés mais dépassent la moyenne régionale. Le ratio des créances en souffrance par rapport au total des prêts est passé de 21,6% à 16,3% entre 2018 et 2020²³. Les créances en souffrance sont beaucoup plus élevées que la moyenne de l'UEMOA (11,7%).

Les particuliers et les PME/PMI ont un accès difficile au crédit dans les banques classiques à cause du manque de garanties hypothécaires. Ainsi, si la question de garantie semble trouver un léger palliatif pour cette cible, il demeure pour les banques de régler la probléma-

²³ BCEAO reports and data

tique du taux effectif global (TEG) qui reste encore élevé (15% l'an) par rapport aux taux directeurs de la BCEAO (TMS 2,5% et TGPM 4,5%) et leurs taux internes de rémunération de l'épargne des clients (3% à 7%).

La digitalisation et l'offre des services financiers numériques s'imposent aux banques du Bénin.

Le mobile banking est en croissance. La plupart des banques offrent des services d'E-banking à travers la consultation ou l'édition des relevés bancaires via internet. De même elles offrent diverses cartes de crédit ou de débit (Visa, MasterCard) qui favorisent les achats et les paiements en ligne à leurs clients. Toutefois, ce service est peu utilisé par la grande majorité des clients de ces banques.

La monétique par carte semble être un service réservé à une certaine classe. En 2019, le nombre de titulaires de carte était nettement moins élevé que celui des titulaires de compte bancaire (810.236 contre 4.620.800, soit un taux de détention de 17,5%²⁴), indiquant que les cartes ne sont pas des instruments de paiement très populaires, même au sein de la population bancarisée. En effet, les statistiques de 2019 indiquent que 14,8 millions de retraits auraient eu lieu aux GAB contre

²⁴ Rapport annuel sur la monétique inter-bancaire dans l'UEMOA, BCEAO, 2019

322.251 paiements marchands effectués.

Assurance

Le secteur des assurances est tout aussi dynamique bien que quelque peu dissocié du secteur bancaire.

Le secteur de l'assurance au Bénin est constitué et animé par treize (13) sociétés d'assurances qui offrent principalement des produits d'assurances-vie et de non-vie. Elles sont agréées à raison de six (06) compagnies d'assurance-vie, sept (07) non-vie et un (01) fonds de garantie. Elles sont regroupées au sein de l'Association nationale des Sociétés d'Assurances du Bénin (ASA-Bénin). Ces compagnies et sociétés d'assurance au Bénin sont toutes implantées dans les grandes villes du pays et faiblement déployées dans les sphères péri-urbaines.

Les populations se familiarisent progressivement aux services d'assurance.

Le chiffre d'affaires des sociétés non-vie représente en moyenne 62,01% de l'ensemble du secteur. Le taux de sinistralité a observé la même tendance avec une variation de 43,78% en 2018 contre 17,59% en 2016. Par contre, en 2019, ce taux de sinistralité a été le plus élevé sur la période soit 50,40% pour rechuter à 47,74 en 2020 avec une moyenne annuelle de 46,95%. Ces résultats montrent ainsi une péné-

tration du marché des compagnies d'assurance en 2019 qui peut se traduire par la familiarité progressive de la population à la consommation des services d'assurance au Bénin.

Toutefois ce résultat réalisé en 2019 reste mitigé relativement à la catégorie socio-économique touchée par les produits d'assurance au Bénin eu égard au faible niveau des revenus de la plus grande partie de la population béninoise.

Il n'existe pas encore de sociétés d'assurance qui offrent des produits destinés à la couverture des risques liés au financement du secteur agricole.

En effet, jusqu'à un passé récent, l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (AMAB) offrait des produits qui couvrent les risques de financement de l'agriculture. Cette société mutuelle dont l'État Béninois était actionnaire a été fermée courant l'exercice 2019 pour non-conformité à la réglementation de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA).

Microfinance

Dénommés Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) dans la zone UEMOA, les institutions de microfinance opèrent sous diverses formes et différents statuts juridiques à savoir :

- ▶ les sociétés coopératives ou

mutualistes dont certaines sont regroupées en réseau ;

- ▶ les sociétés de capitaux sous forme de sociétés anonyme (SA) ou à responsabilité limitée (SARL) ;
- ▶ les associations ou organisations non gouvernementales (ONG).

Les SFD au Bénin sont regroupés au sein de l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSF) dénommée Consortium ALAFIA. Ils dépendent largement des dépôts de leurs affiliés et du capital propre pour opérer. Au regard de la Loi 2012-14 du 21 mars 2012, les opérations pour lesquelles ils disposent d'autorisation sont la collecte de l'épargne, l'octroi de crédit et les opérations d'engagement par signature.

En 2020, le secteur des SFD comprenait 60 entités agréées contre 58 en 2018. Suite au recensement de 2011, il avait été identifié 721 structures dont 226 détenaient une autorisation du MEF et 495 opéraient sans agrément. Aussi, plusieurs actions ont-elles été mise en œuvre au lendemain de l'entrée en vigueur de la loi régissant le secteur par l'ANSSFD et le Comité de Stabilité Financière et d'Assainissement du Secteur de la Microfinance (CSFASM) à travers le plan d'assainissement. Elles ont conduit à la reconfiguration de certains réseaux, la

fermeture de certaines structures et à l'accompagnement à l'obtention de l'agrément pour d'autres. Ainsi, le recensement de 2019 a permis d'identifier 150 structures exerçant l'activité de microfinance dont 112 (y compris les institutions de bases) agréées. **Quelques initiatives de microfinance informelles existent toujours et pourraient potentiellement créer des risques pour la réputation du secteur et les dépôts des particuliers.** Ceci nécessite une surveillance plus stricte. Il existe encore 38 structures exerçant sans agrément à fin 2020. Malgré les efforts des autorités avec l'appui du Comité de Stabilité Financière et d'Assainissement du Secteur de la Microfinance (CSFASM), il existe toujours des structures qui exercent en marge de la réglementation.

Les SFD constituent un moyen non négligeable de distribution des services financiers. La variété de produits offerts couplée au niveau de pénétration géographique des SFD au Bénin a favorisé une amélioration du taux d'utilisation de leurs services par rapport à ceux des banques classiques. Ainsi, le taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM) se chiffre à 47,40% au 31 décembre 2019 contre 14,32% pour le secteur bancaire (TUSB) et une moyenne de 21,67% dans la zone UEMOA²⁵. Cela signifie que plus de 47% de la po-

²⁵BCEAO, 2019

pulation active béninoise (≥ 15 ans) détiennent un compte d'épargne ou de crédit dans un SFD. En outre, cet indicateur dans le secteur de la microfinance a suivi une pente évolutive régulière et a presque doublé entre 2009 et 2019. Il se chiffrait à 27,70% en 2009.

La crise du secteur de la microfinance, provoquée par un développement non maîtrisé du secteur a nécessité la mise en œuvre d'un plan d'assainissement. Ce plan a permis de rehausser l'indicateur de répartition du réseau, avec 10.000 béninois adultes qui ont accès à au moins un (01) guichet des SFD pour effectuer leurs opérations financières. Par ailleurs, le taux de pénétration géographique des services de la microfinance se chiffre à 6,06 sur 1.000 km² à fin 2019 contre une moyenne de 1,34 dans l'UEMOA.

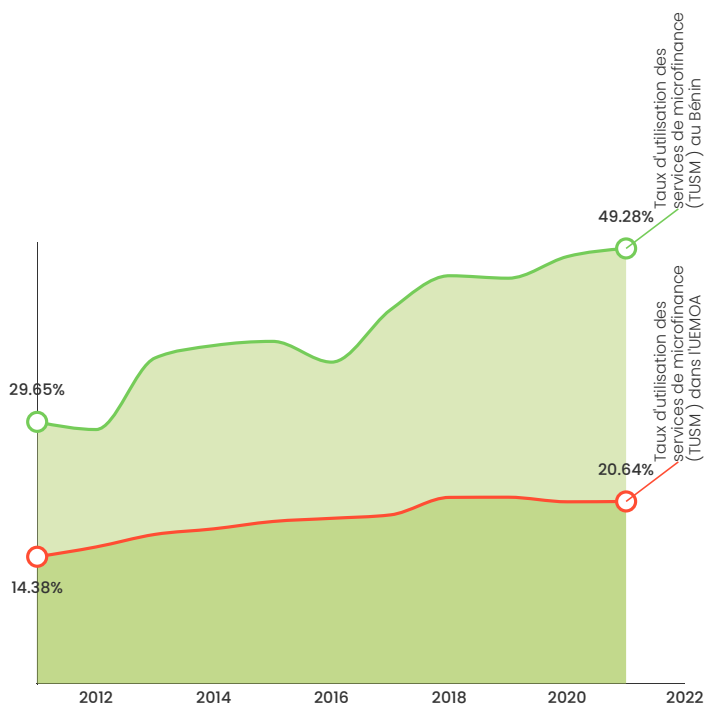
Les mutuelles et les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) représentent 77,7% des SFD avec 53,38% de points de ventes physiques sur toute l'étendue du territoire. Par ailleurs, les sociétés anonymes sont moins présentes sur le marché et l'occupent à 4,28%. Au titre des Coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC), certaines sont regroupées en réseau. En effet, à fin 2020 le Bénin dispose de trois (03) réseaux de COOPEC auxquels sont affiliées 54 Caisses de base. À côté

des SFD agréés, le Bénin compte également des SFD (Associations, Mutuelles et COOPEC) non agréés et des projets du Gouvernement à volet microfinance. Ils sont au nombre de 48 et distribuent leur service par le canal de 116 points de ventes.

Les produits et services offerts par les SFD peuvent être regroupés en 3 catégories que sont : l'épargne, le crédit et les transferts d'argent. La mise en marché des divers produits d'épargne et de crédit proposés par les SFD à la population leur a permis d'enrôler 3.209.335 clients à fin d'années 2019 (dont 56,92% de femmes) contre 1.777.868 en 2015 (dont 54,2% de femmes) soit un taux de progression de 80,52% sur le quinquennat²⁶. Les femmes emprunteurs actifs à fin 2019 représentaient 48,66% des emprunteurs actifs contre 64,13% en 2015. Cela démontre que les femmes ont de moins en moins accès au crédit qui devrait leur permettre de mieux développer leurs activités, alors qu'elles représentaient environ 60% de la clientèle des SFD à fin 2019.

²⁶ Statistiques de PromFI du Consortium Alafia

Graphique 2 : Taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM) en%



Source : BCEAO

Le volume de l'épargne mobilisée par les SFD a évolué dans le même sens que l'encours de crédit sur la période 2015 à 2019²⁷.

En effet, tandis que l'épargne a affiché une croissance moyenne annuelle de 12,61% sur la période, pour passer de 91,11 milliards de FCFA en 2015 à 144,04 milliards de FCFA à fin 2019, l'encours de crédit a imprimé un taux d'évolution moyen annuel de 9,83% pour passer de 119 milliards de FCFA en 2015 à 173,04 milliards de FCFA en 2019. L'encours de crédit a alors suivi la même tendance, les crédits décaissés sont passés de 156,40 milliards de CFA en 2015 à 227,71 milliards de FCFA. En effet, l'on constate que sur toute la période, le niveau de l'encours de crédit est plus élevé que celui de l'épargne mobilisée par les SFD. Pour combler ce gap et conti-

²⁷ Données collectées du rapport PromFI Année 2019 - Bilan du Consortium Alafia Bénin

nuer à servir les demandes de leurs clients, les SFD sur la période ont eu recours aux financements des banques classiques jusqu'à hauteur de 82,28 milliards de FCFA en 2016 contre 61,58 milliards de FCFA en 2019.

Il est important de préciser que certains SFD sont suffisamment surliquides et assurent le refinancement d'autres SFD. Toutefois, à l'instar du secteur bancaire, le taux de créances en souffrance est ressorti à 7% contre une norme de 3%²⁸. Les crédits non remboursés ressortent à près de 9.8 milliards de FCFA à fin 2020²⁹.

La segmentation de l'encours de crédit par secteurs d'activités financés montre que le commerce et les prestations de services occupent plus 62% du portefeuille global de financement des SFD à fin 2019 suivi de près par le secteur agricole qui affiche une proportion de 19% sur la période. Ainsi le financement du secteur commercial passe de 78% en 2015 à 62%, 2019 contre 12% à 19%

²⁸ Bceao reports and data

²⁹ Banque Mondiale

pour l'agriculture et 7% à 16% pour la consommation, sur la période sous revue. Les progrès enregistrés au niveau de la pénétration du secteur agricole sont soutenus par les initiatives du Gouvernement dans le cadre de la promotion du secteur agricole à travers le FNDA et des projets avec les partenaires techniques et financiers.

Les SFD ont progressivement recours aux solutions numériques.

Le Fonds National de la Microfinance a développé le refinancement des SFD (pour le financement des MPME), la finance islamique et le microcrédit Alafia, un produit qui s'appuie sur la monnaie électronique pour toucher les personnes les plus vulnérables. Cependant, il se pose aux SFD le problème de SIG³⁰ adaptés. De manière générale, les SFD du Bénin sont non seulement dotés des SIG relativement peu adéquats et performants mais aussi des bases de données non centralisées.

Émission de monnaie électronique, finance numérique et Fintechs

Le secteur des télécommunications/TIC au Bénin est libéralisé et, à ce titre, diverses structures ont été créées³¹. En 2018, le régulateur

³⁰ Systèmes d'information et de gestion

³¹ Diagnostic de l'économie numérique au Bénin, Banque mondiale, 2021

national, l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP), a effectué sa structuration du marché³² avec 7 marchés de gros et deux marchés de détail. En 2021, il n'y a que 2 opérateurs mobiles actifs (MTN et MOOV)³³ et 10 fournisseurs d'accès Internet (FAI) qui proposent des services haut débit³⁴.

Jusqu'en 2021, le marché mobile était un duopole entre MTN et MOOV.

À ce jour, MTN est leader sur le marché de duopole avec une part de marché en volume (mesurée par le nombre d'abonnés) de 57,99%, et une part de marché en valeur (mesurée par la taille des recettes) de 68,18%³⁵.

³² ARCEP Rapport Annuel d'Activités 2018. Disponible sur : <https://arcep.bj/wp-content/uploads/2019/07/Rapport-Annuel-d'Activités-2018-1.pdf> (Dernière visite : 15 novembre 2019)

³³ Observatoire de l'Internet de l'ARCEP. Tableau de bord au 30 septembre 2019. Disponible sur : <http://www.arcep.bj> (Dernière visite : 15 novembre 2019)

³⁴ Bénin Telecom, ISOCEL, OTI, Alink, First-Net, Jeny, SUD TELECOMS, Univercell, ABC Corporation et CANALBOX.

³⁵ Source de données : ARCEP, Observatoire de la téléphonie mobile, 30 septembre 2018 et 30 septembre 2020. Disponible sur : <http://www.arcep.bj> (Dernière visite : 22 janvier 2021).

Le paysage de la finance numérique est majoritairement animé par un émetteur de monnaie électronique (EME) et une banque. Ils sont renforcés par les Fintechs et assistés des acteurs secondaires qui travaillent en mode partenariat.

Bien que leur offre soit actuellement dominée par les produits de première génération, tels que les dépôts/retraits et les transferts nationaux de personne à personne, certains acteurs commencent à innover avec des produits de deuxième génération, tels que l'épargne, le crédit numérique et l'assurance, offerts via les banques. Avec l'Instruction de 2015 relative à la monnaie électronique clarifiant la possibilité des OTM de créer leur filiale émettrice de monnaie électronique, ceux-ci sont devenus plus indépendants de leurs partenaires bancaires, plus souples et réactifs dans le développement de leurs offres de SFN.

Un large réseau d'agents de distribution de SFN est développé par ceux-ci sur toute l'étendue du territoire³⁶.

La distribution des SFN connaît une évolution marquée par la hausse du nombre de points de services. Les

données de la BCEAO³⁷ indiquent que le nombre total de personnes physiques ou morales composant le réseau d'agents des SFN au Bénin 107 903 en 2019 contre 42 883 en 2018, et dont 76 076 étaient actifs. Le nombre de clients actifs du secteur était de 4,3 millions pour 11,4 millions de comptes ouverts.

La pénétration géographique des SFN a augmenté entre 2015 et 2019.

En témoigne l'évolution des points de services sur une surface de 1 000 km², qui a évolué de 93 points à 957 points de services, en droite ligne de la part du mobile money dans le PIB qui évolue de 3 à 33%³⁸.

Selon les informations recueillies du rapport annuel 2019 sur les services financiers numériques dans l'UEMOA, les plateformes du Bénin ont traité 331,5 millions d'opérations pour un montant total de 2,819 milliards FCFA, en hausse respective de 67,0% et 18,1% relativement à l'année 2018.

Bien que l'accès ait fortement augmenté la faible diversité des services impacte leur utilisation. Le rapport MM4P de l'UNCDF montre que les services numériques disponibles sur le marché à ce jour sont concentrés sur les dépôts et retraits

³⁶ Rapport MMP4 d'UNCDF sur l'état du marché des services financiers numériques en 2018 au Bénin

³⁷ Rapport annuel sur l'état des services financiers par téléphonie mobile dans l'UEMOA 2019 édité par la BCEAO

³⁸ FMI 2019

bien que les besoins de numérisation des services d'octroi de crédit ne soient pas vraiment couverts, même s'il existe des mécanismes au niveau des SFD pour assurer le remboursement des crédits par le canal des SFN.

Les opérations de dépôt et retrait représentent les principales utilisations ainsi que les achats de temps d'antenne³⁹. Les achats de temps d'antenne sont des transactions de faible valeur mais elles représentaient 11% du total des revenus des OTM en 2018⁴⁰. L'achat de temps d'antenne représente en valeur près de 65 millions USD soit 1,2% du montant total des transactions.

Il est à noter que l'utilisation des SFN connaît une timide diversification. Les Béninois envoient de l'argent dans toute la région, 2,3 millions de transferts de fonds numériques ayant été rapportés en 2019. Cette même année, 8,3 millions de transactions ont été effectuées sous forme de paiements de détail. Les paiements « personne à personne » (P2P) sont largement effectués au Bénin, leur volume atteignant 36 millions soit 11% du volume total des transactions plaçant le Bénin après le Sénégal et le Burkina⁴¹.

Au Bénin, comme dans la majorité

³⁹ BCEAO, 2019

⁴⁰ (GSMA)

⁴¹ BCEAO, 2019

des pays de l'UEMOA, **les paiements électroniques pour des services tels que l'électricité, l'eau et les biens sont faibles.** Les paiements « Bank to wallet » et les paiements de masse ne représentent que 0,34 % du volume total des transactions. Les produits de deuxième génération (tels que le crédit ou l'assurance numériques) sont, pour ainsi dire, peu disponibles au Bénin, ce qui révèle la lenteur de l'innovation dans les SFN.

Les Fintechs représentent un secteur embryonnaire et des initiatives à développer. Les Fintech sont désignées comme des « Entreprises utilisant des modèles opérationnels, technologiques ou économiques innovants et disruptifs, visant à traiter des problématiques existantes ou émergentes de l'industrie des services financiers ».

L'engouement pour les Fintechs n'est pas sans fondement. Les Fintechs innovent à chaque étape de la chaîne de valeur des services financiers, souvent par le biais de nouvelles propositions de valeur, notamment des produits flexibles et de meilleurs moyens de relever les défis financiers auxquels sont confrontés les clients à faibles revenus. Les innovations apportées par les Fintechs dans le paysage de l'inclusion financière sont diverses : agency banking, financement par-

ticipatif, cryptoactifs, et agrégation de plateformes...

À la fin de l'année 2020, le Bénin compte 11 Fintechs⁴² et 5 organes d'appui à l'entrepreneuriat. Les Fintechs sont concentrées principalement sur les solutions de paiement et de transfert. Le principal modèle d'affaires est le B2B, suivi de près par le B2B2C. La plupart des Fintechs ont été développées et lancées sans le soutien d'un programme d'incubation ou d'un investissement par investisseurs providentiels.

Les Fintechs béninoises ont le potentiel d'accroître le niveau d'inclusion, cependant de nombreux défis les ralentissent. En effet, les Fintechs au Bénin sont confrontées à des difficultés opérationnelles, principalement en raison de flux de trésorerie irréguliers et d'une mauvaise connaissance du marché, ainsi que du manque d'expérience des fondateurs en matière de gestion. Par ailleurs, les lacunes réglementaires doivent être comblées pour renforcer la capacité des Fintechs à introduire des produits et services innovants. De plus, l'augmentation des taxes sur le mobile money menace le développement de produits Fintechs inclusifs. Il est important de préciser que les Fintechs ont du mal à accéder aux marchés nationaux

⁴²Source : Mastercard Foundation et MSC, Fintechs inclusives en Afrique francophone, « Rapport pays – Bénin » (2018)

et qu'il existe la contrainte (dans le cadre des contrats avec l'Etat) de devoir héberger les données au niveau du pays, ce qui constitue une barrière à l'entrée du point de vue coût et infrastructure.

De nouveaux organismes d'appui à l'entrepreneuriat atténuent le vide juridique des Fintechs. Des dispositifs d'appui tels que le Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat Numérique (FAEN), visent à revitaliser l'écosystème du numérique au travers de formations, d'appuis financiers directs et d'accompagnements techniques. Le FAEN a pour cibles principales, les startups, les entrepreneurs ou encore les jeunes passionnés par le numérique.

Le transfert d'argent. Les opérateurs de transfert d'argent avec leur offre OTC (gré à gré ou Over The Counter) se spécialisent dans le transfert d'argent domestique. Leur succès peut être attribué à plusieurs facteurs : (i) les réseaux d'agents bien développés ; (ii) l'utilisation du cash déjà bien ancrée dans les pratiques de gestion de l'argent par les populations ; (iii) un parcours client plus simplifié grâce au rôle central que joue l'agent dans les transactions ; et (iv) pour certains, d'importantes campagnes marketing avant que les offres MM soient bien établies sur le marché. Ces prestataires OTC ont également

récemment commencé à entrer sur le marché des SFN en partenariat avec les institutions financières pour offrir des cartes prépayées, des portemonnaies électroniques reliées à des comptes bancaires.

Les prestataires informels

Certains acteurs opèrent en marge de la réglementation. Il s'agit notamment des initiatives de microfinance non-autorisées, des prestataires de service de change, des tontiniers ambulants, des groupes d'épargne et de crédit, etc.

La Poste

Acteur clé pour l'inclusion financière, mais dont le rôle est souvent négligé, la Poste a deux missions principales : le service postal universel et les services financiers postaux. Ces services concernent notamment le transfert d'argent au niveau national et international, l'épargne, le crédit ainsi que des solutions d'assurance destinées aux couches les plus vulnérables de la société, notamment les artisans et les agriculteurs.

La Poste du Bénin a développé l'outil PosteCash, une plateforme de paiement via la carte VISA. Néanmoins, l'utilisation effective de ces produits ne s'accompagne pas toujours de l'éducation financière et numérique des populations.

Les acteurs publics et supranationaux, fournisseurs de liquidité au secteur financier

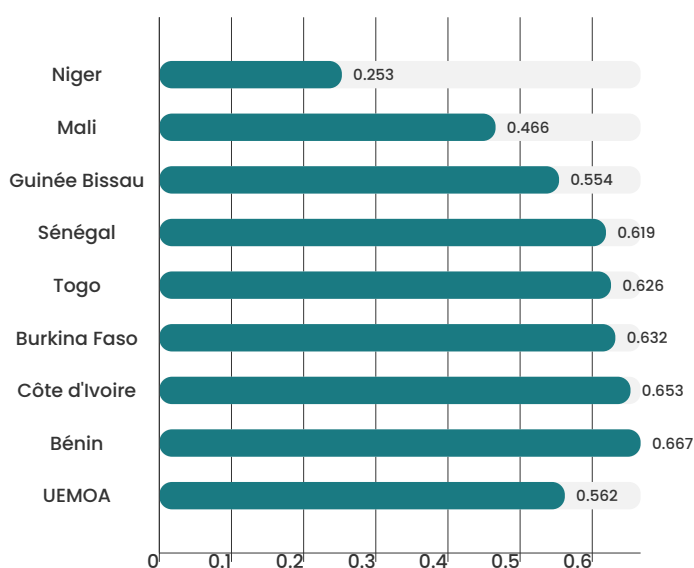
Ce sont des dispositifs mis en place par le Gouvernement, des organisations ou des partenaires techniques et financiers (PTF) qui permettent d'appuyer ou de soutenir le financement / refinancement des SFD, PME/PMI ou cibles données. On distingue :

- ▶ **le Fonds National de la Microfinance (FNM) et le Fonds National de Développement Agricole (FNDA)** pour apporter leur appui et financer respectivement le secteur de la microfinance (Refinancement SFD, Offre de Microcrédit Alafia aux personnes vulnérables/déshéritées mais économiquement actives) et le secteur agricole ;
- ▶ **la Faîtière des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM),** le plus grand réseau coopératif du Bénin. Tout en exerçant en qualité de major parmi les SFD de grande taille, la FECECAM finance et refinance les SFD qui sont dans un besoin de liquidité ;
- ▶ **la CDCB :** La Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDCB), créée en tant que nouvelle institution est un outil

essentiel pour densifier le secteur financier. L'objectif de ce nouveau fonds est de mobiliser l'épargne inutilisée (caisse d'épargne, trésorerie, sécurité sociale, assurance) et de l'utiliser pour des investissements productifs et soutenir le financement des PME ;

- ▶ **des partenaires techniques et financiers (PTF)** tels que ADAPAMI, PADDSA, ProCAR, CRS, WEWORD, Plan International, GIZ, BID, BADEA, BAD, UNCDF, Banque mondiale, etc. apportent également leurs appuis techniques et financiers aux institutions financières dans leur champ d'opération.

Graphique 3 : Indice synthétique d'inclusion financière (en 2021)



Source : BCEAO

4.2.2. Demande en services financiers

Une enquête sur la demande, conduite par UNCDF dans le cadre de son programme Making Access Possible (MAP), a été réalisée en 2019. Il ressort des résultats de cette étude les principaux constats ci-après :

- ▶ l'activité informelle (hors agriculture/élevage) constitue la principale source de revenus pour 29% des adultes ;
- ▶ l'utilisation de produits / mécanismes financiers informels est portée par les mécanismes informels d'épargne et de crédit ;
- ▶ l'utilisation des produits et services bancaires est faible, la plupart des individus utilisent la banque à des fins de transaction. L'enquête montre qu'il existe 5% de personnes qui ne sont pas bancarisées mais qui utilisent des services offerts à travers la banque ;
- ▶ l'assurance est plus orientée vers l'assurance automobile avec une assurance-vie et

des soins de santé très faible ainsi que l'assurance agricole/élevage.

- ▶ l'interaction avec les produits financiers comme l'assurance est largement empêchée par le manque d'éducation financière.

Enquête de satisfaction des services financiers

Le degré d'utilisation des services financiers par les consommateurs et leur niveau de satisfaction ont fait l'objet d'étude au mois de juin 2021.

Les résultats de l'enquête de satisfaction corroborent les enquêtes du Findex et celle du Finscope, indiquant que l'activité informelle constitue la principale source de revenus.

Les données collectées dans le cadre de l'enquête auprès des consommateurs laissent apparaître les défis majeurs à relever.

En effet, les services financiers informels continuent de gagner la confiance des consommateurs. Plus de 9 consommateurs sur 10, soit 92,5% ont déclaré connaître les services financiers informels comme l'épargne-tontine, 58,1% pour l'épargne chez l'usurier et 55,1% pour l'épargne auprès des Groupes d'épargne (AVEC, GEC etc.) contre plus de 7 personnes sur 10, soit 70,6% pour l'épargne à terme (avec

une institution financière) et 83,7 % pour l'épargne à vue (avec une institution financière).

De l'utilisation des produits et services financiers offerts par les institutions financières :

42,7%

des consommateurs enquêtés sont peu ou pas du tout satisfaits du produit crédit

06,4%

des consommateurs enquêtés sont peu ou pas du tout satisfaits du produit épargne

19,8%

des consommateurs enquêtés sont peu ou pas du tout satisfaits du produit assurance

3,5%

des consommateurs enquêtés sont peu ou pas du tout satisfaits du produit transfert d'argent mobile money

4.2.3. Compétences numériques

La population générale présente de faibles niveaux de compétences numériques. Parmi la population béninoise, 3,8 millions étaient des utilisateurs d'Internet en 2019, soit 31,4 % de la population, contre 20 % en 2017⁴³. Par ailleurs, 4,5 % ont effectué des transactions commerciales en ligne⁴⁴ et 7,8% (920 000) sont abonnés à Facebook⁴⁵. Bien que ces niveaux soient faibles, ils indiquent un potentiel de croissance significatif à condition que des politiques appropriées soient en place : au moins 7,8 % des Béninois (utilisateurs de Facebook) ont des compétences numériques fondamentales, c'est-à-dire qu'ils peuvent effectuer des tâches simples en ligne, et au moins 42 % (citoyens avec instruction) possèdent ou ont le potentiel d'acquérir les compétences numériques nécessaires. Le Bénin dispose de nombreux pôles d'innovation et a construit Sèmè City, une « ville intelligente » avec des programmes innovants de formations diplômantes

⁴³Statistical. <https://www.statista.com/statistics/505883/number-of-internet-users-in-african-countries/>. Consulté en mai 2020.

⁴⁴Global Findex. La Banque mondiale. <https://globalfindex.worldbank.org/sites/globalfindex/files/countrybook/Benin.pdf>. Mai 2020

⁴⁵Statistiques mondiales sur Internet. <https://www.internetworldstats.com/stats1.htm>. Consulté en mai 2020

et certifiantes.

4.2.4. Tarification des services financiers

La tarification des services financiers constitue un frein à leur adoption. C'est le cas des services financiers numériques au Bénin ou le transfert national, régional et le retrait fiduciaire sont facturés dans une fourchette comprise entre 100 FCFA et 5.000 FCFA selon les montants et la nature des services. De manière générale, les tarifs du Ghana sont plus abordables pour les populations à faible pouvoir d'achat⁴⁶.

4.3. ANALYSE SITUATIONNELLE DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES ET FINANCIÈRES

Le secteur des télécommunications est régulé par l'ARCEP avec d'autres Agences créées par le gouvernement. La stratégie globale du secteur et son développement relèvent de la responsabilité du Ministère du Numérique et de la Digitalisation.

Une nette progression peut être relevée ces dernières années en termes d'infra-structures de communication, mais la couverture en

⁴⁶Étude sur la tarification des services financiers numériques dans l'UEMOA, Banque mondiale, 2019

zones rurales reste faible. Avec deux (02) opérateurs de téléphonie mobile (MOOV et MTN) et un troisième en cours de déploiement (SBIN Mobile), la couverture optimale dans les zones rurales du Bénin demeure insuffisante. 80 % de la population des régions urbaines déclare avoir accès à des téléphones cellulaires, comparativement à 66 % dans les régions rurales, soit une différence de 14 points de pourcentage⁴⁷. Ceci explique la faible présence d'agents de distribution de services financiers numériques (cf. accès sur 1.000 km²).

En effet, par rapport aux autres pays, les taux de pénétration du Bénin pour la connectivité et l'utilisation des services numériques sont élevés. Le taux de pénétration de l'internet mobile au Bénin était de 69%⁴⁸ en 2019, contre 54 % au Sénégal et 66 % en Côte d'Ivoire⁴⁹. L'accès à large bande se fait presque exclusivement par mobile, avec 27 % pour la large bande mobile et 0.25 % pour la large bande fixe⁵⁰. La pénétration du haut débit fixe est en hausse, avec un taux de pénétration des ménages d'environ 29%⁵¹, ce qui est supérieur à la moyenne de l'ASS

⁴⁷Sondage Gallup, 2018

⁴⁸Arcep

⁴⁹ITU, 2020

⁵⁰<https://arcep.bj/wp-content/uploads/2021/04/Tableau-de-bord-Internet-au-31-Décembre-2020.pdf>

⁵¹Telegeophy, 2019

de 8 %. L'internet à haut débit se limite principalement aux zones urbaines.

4.3.1. Exploitation optimale des systèmes de paiement régionaux par le Trésor National

Le Trésor du Bénin participe à l'outil régional automatisé d'échange et de règlement des opérations de paiement de masse (de petits montants) : Système interbancaire de compensation automatisé (SI-CA-UEMOA) depuis 2005, sans y traiter l'ensemble des paiements de masse. Cette fonctionnalité se révèle très importante pour le traitement des paiements de masse (bulk payments) dont les paiements gouvernementaux de petits montants.

En effet, des progrès importants dans la numérisation de ses flux de paiement ont été réalisés, mais ceux-ci restent limités au niveau du paiement des salaires des fonctionnaires.

4.3.2. Les faibles moyens technologiques du Trésor, qui ne dispose pas d'une plateforme centrale ni d'une interface au switch régional (GIM-UEMOA).

Le Trésor Public dispose de faibles moyens technologiques pour la dématérialisation des procédures et processus y compris celle des opérations financières. La BCEAO a initié depuis 2017, un vaste chantier sur l'interopérabilité, qui ambitionne de faire du GIM-UEMOA le pivot central de l'interopérabilité de la monétique dans l'UEMOA pour assurer la gestion de la monétique interbancaire centrée essentiellement sur la carte.

4.3.3. L'absence d'interopérabilité entre les services de paiement numérique

L'interopérabilité des paiements numériques n'est pas effective au Bénin malgré les efforts de la Banque Centrale pour créer un écosystème de paiement interopérable au niveau régional. Toutefois, la politique de modernisation du système régional de paiement de la BCEAO (2012-2022) s'appuie sur trois facteurs :

1. le faible accès aux services financiers (25% à fin 2017 selon Findex) ;
2. les individus de l'UEMOA ont un attachement à la monnaie fiduciaire comme moyen

d'échange ;

3. la montée en charge de la technologie financière dans sa vision d' : « établir des systèmes de paiement sûrs, efficaces et accessibles sur la base de critères transparents et mettre à la disposition des agents économiques des moyens modernes et abordables de paiement ».

L'absence d'interopérabilité entre les SFN a pour inconvénients : 1) le renchérissement des coûts ; 2) la prédominance des opérateurs dominants ; 3) le coût des services ; 4) le maintien des réseaux privés ; et 5) les freins à l'intégration régionale. Tous ces facteurs contribuent à l'aggravation de l'exclusion financière des populations.

Le switch de paiement régional (GIM-UEMOA) offre une interopérabilité au sein du réseau bancaire (carte à carte), mais ne permet pas l'entrée pour les structures non bancaires, de sorte que très peu de SFD sont connectés à la plateforme malgré leur potentiel de transition vers le numérique.

4.3.4. L'extension de la base de données du BIC-UEMOA

Creditinfo West Africa a été agréé en qualité de Bureau d'Information sur le Crédit (BIC⁵²) par arrêté n°066/MPMEF/DCTP/DT du 12 mai 2015 du Ministre chargé de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire. Il exerce sous le régime de l'agrément unique qui l'autorise à opérer dans les autres États de l'UEMOA où sont installés des bureaux de représentation. Au 31 décembre 2020, il convient de noter que l'ensemble des pays ont modifié la loi en vue d'exempter les fournisseurs de données du recueil du consentement pour partager les prêts ayant été octroyés avant l'entrée en vigueur de la loi. Le nombre de contrats de prêts déclarés au BIC est 22,4 millions pour 10,5 millions de clients répertoriés pour l'UEMOA dont respectivement 2,1 millions et 1,1 millions pour le Bénin.

À ce jour, les SFD et banques n'utilisent pas le bureau d'information et de crédit pour les micro-crédits, ainsi la capacité réelle de remboursement des clients ou leur incapacité à rembourser des crédits passés n'est pas prise en compte, ce qui oblige les acteurs à réaliser des scoring prenant en compte d'autres variables, et à augmenter les taux d'intérêt proposés pour couvrir les risques associés à ce type de crédits.

Des efforts notables en matière de gouvernance numérique sont relevés avec des investissements importants réalisés en matière de dématérialisation dans le cadre du projet phare portant sur le développement d'une administration intelligente (smart gov). Quatre projets majeurs sont par ailleurs en cours de réalisation. Il s'agit de la construction d'un data center national, de la mise en place d'une infrastructure à clé publique (ICP), du déploiement d'une plateforme nationale d'interopérabilité pour la dématérialisation des échanges de données entre administrations publiques et privées et d'une plateforme nationale des services publics (PNS) pour simplifier notamment les procédures d'état civil, de marchés publics, de créations d'entreprises en ligne.

Plusieurs projets sont mis en œuvre dans le cadre du programme de « gouvernement intelligent ». Il s'agit notamment de la Plateforme Natio-

⁵² Le BIC est une institution qui collecte, auprès des organismes financiers, des sources publiques et des grands facturiers (sociétés de fourniture d'eau, d'électricité, sociétés de téléphonie, etc.), des données sur les antécédents de crédit ou de paiement d'un client. Ces informations sont, ensuite, traitées et commercialisées auprès des banques, des établissements financiers, des SFD et des grands facturiers, notamment sous la forme de rapports de solvabilité détaillés et de scoring.

nale des Services (e-Services) visant à mettre en ligne et dématérialiser progressivement tous les services de l'Administration publique. Le Portail national des services publics est opérationnel et compte 168⁵³ e-services dont 116 sont opérationnels.

Les efforts du Gouvernement pour renforcer l'identification des populations serviront à l'inclusion financière car depuis le 19 juin 2017, la loi portant identification des personnes physiques en République du Bénin est entrée en vigueur. En vue d'atteindre l'objectif de la mise en place d'un Registre National de Population fiable et moderne, le Gouvernement vise la mise en œuvre à court terme, d'un mécanisme national pour l'enregistrement des citoyens « sans papier » à l'état civil au registre des naissances.

Ainsi, l'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 30 juillet 2018, la loi n°2018-26 du 03 août 2018 portant autorisation d'enregistrement à titre dérogatoire à l'état civil en République du Bénin suivie de la prise du décret n°2018-471 du 10 octobre 2018 définissant les modalités et le fonctionnement du cadre administratif de réalisation de l'enregistrement à titre dérogatoire à l'état civil et fixant les règles relatives à la dématérialisation des actes qui portent pour dénomination Projet d'Enregistrement à Titre Dérogatoire à l'Etat Civil (PEDEC).

4.4. ANALYSE SWOT

Aux termes de l'analyse diagnostique, les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces retenues sont les suivantes :

⁵³ www.service-public.bj



FORCES



Au titre des forces, il est noté :

- ▲ un cadre institutionnel solide et une volonté manifeste pour l'inclusion financière ;
- ▲ une réglementation avec des fondements propices ;
- ▲ un marché diversifié avec une montée des initiatives fintech ;
- ▲ une économie numérique montante, susceptible de faciliter la digitalisation des services financiers ;
- ▲ une forte présence des SFD.

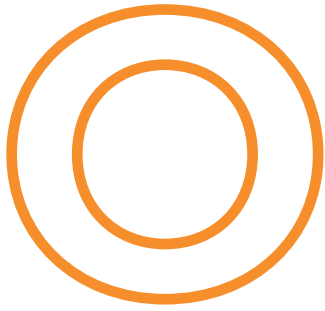


FAIBLESSES



En ce qui concerne les faiblesses, il est relevé :

- ▲ une moindre participation des femmes à l'activité économique ;
- ▲ un dispositif de supervision à améliorer ;
- ▲ un secteur d'assurance peu inclusif ;
- ▲ des dispositions du cadre réglementaire et légal vétustes face à l'innovation ;
- ▲ un accès aux SFN qui contraste avec son utilisation ;
- ▲ la prépondérance de l'informel ;
- ▲ un faible niveau d'alphabétisation et de compétences numériques qui freine l'inclusion financière ;
- ▲ un financement des MPME insuffisant ;
- ▲ une multiplicité des initiatives et acteurs œuvrant pour l'inclusion financière ;
- ▲ un faible pouvoir d'achat des populations.



OPPORTUNITÉS



S'agissant des opportunités, il convient d'énumérer :

- ▲ le renforcement du cadre légal et réglementaire existant ;
- ▲ le renforcement de l'accès à internet en zones rurales ;
- ▲ le recours à une plus grande interopérabilité entre les systèmes et services de paiement, permettrait de renforcer la fluidité et la sécurité des échanges ;
- ▲ le renforcement de la collaboration entre les prestataires de services financiers ;
- ▲ la mutualisation des infrastructures financières ;
- ▲ le développement du secteur agricole et de la finance verte ;
- ▲ l'élargissement de la couverture du réseau numérique sur l'ensemble du territoire national ;
- ▲ le renforcement de la supervision des acteurs ;
- ▲ la promotion de l'éducation financière et de la protection du consommateur ;
- ▲ les compétences numériques ;
- ▲ l'identification de la clientèle des services financiers ;
- ▲ la création d'une agence pour la promotion de l'inclusion financière.



MENACES



Les menaces portent sur :

- ▲ l'absence d'un cadre légal et réglementaire adéquat ;
- ▲ l'exercice illégal de l'activité par des structures non agréées, ce qui constitue des risques très élevés pour le secteur de la microfinance ;
- ▲ la faible fourniture de services de finance agricole innovants ;
- ▲ un important manque à gagner pour l'économie du Bénin par une faible intégration des femmes au secteur financier formel ;
- ▲ la non-simplification des procédures d'ouverture de comptes ;
- ▲ l'accès à Internet n'est pas à la portée de tous ;
- ▲ les risques liés au changement climatique.

4.5. SYNTHÈSE DES PROBLÈMES, DÉFIS ET ENJEUX MAJEURS

Les problèmes majeurs identifiés sont les suivants :

- ▶ un cadre légal et réglementaire peu adapté au nouveau contexte technologique en constante évolution ;
- ▶ une insuffisance de l'éducation, de l'alphabétisation financières et digitales ;
- ▶ un faible niveau de bancarisation et du taux d'utilisation des comptes (bancaire, Mobile money, etc.) ;
- ▶ une difficile identification numérique des clients ;
- ▶ une insuffisance d'infrastructures financières par rapport à la population.

Synthèse des défis :

Au titre des défis, il s'agira de :

- ▶ Opérationnaliser un mécanisme de soutien au développement des infrastructures financières, énergétiques (privées et publiques) et d'identification des clients (ANIP, BIC-UEMOA) ;
- ▶ assurer l'éducation et l'alphabétisation financières et numériques des populations en vue de l'adoption des produits et services financiers disponibles ;

- ▶ améliorer le cadre légal et réglementaire des produits/services financiers, fintechs, monnaies électroniques et finance numérique ;
- ▶ améliorer l'offre des produits et services financiers adapté ;
- ▶ favoriser les conditions pour la mise en place de produits/services agricoles et d'assurance agricole adaptés.

Synthèse des enjeux :

Les enjeux consistent à :

- ▶ Améliorer l'accès et l'usage des produits et services financiers modernes et innovants ;
- ▶ mieux aguerrir les populations en matière d'éducation financière et numérique ;
- ▶ assurer une meilleure inclusion financière des femmes, des jeunes et des population rurales et périurbaines ;
- ▶ réaliser l'extension du réseau d'infrastructures financières, énergétiques et numériques sécurisées de distribution des produits et services financiers ;
- ▶ créer un cadre légal et réglementaire adapté favorisant les initiatives d'inclusion financière et les innovations.





V. CADRE STRATÉGIQUE DE LA SNIF

L'élaboration de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière au Bénin vise à faire de l'inclusion financière un instrument de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Elle s'appuie sur des fondements et des principes directeurs qui guident la vision et les orientations stratégiques pour provoquer les changements souhaités.

5.1. FONDEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS

5.1.1. FONDEMENTS

La SNIF s'appuie principalement sur la SRIF, un cadre de référence qui vise le renforcement de l'accès des populations vulnérables aux services financiers dans l'UEMOA et qui a défini les enjeux et initiatives de la BCEAO dans le domaine.

Dans l'UEMOA, l'inclusion financière

a été érigée au rang des priorités avec l'adoption, par le Conseil des Ministres de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière dans l'UEMOA en 2016 pour un horizon de cinq (05) ans. Comme document de référence pour l'élaboration de la stratégie nationale de chaque pays membre, elle apparaît comme un instrument privilégié favorisant l'insertion des couches sociales les plus défavorisées dans le tissu économique et social de l'Union.

La SNIF se fonde également sur les autres documents de politiques au plan international, national et sectoriel.

Au plan international, les Objectifs de Développement Durable (ODD) ambitionnent de réduire de moitié la proportion de la population béninoise vivant en dessous du seuil de pauvreté à l'horizon 2030.

Au plan national, la SNIF s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan National de Développement et ses documents d'opérationnalisation que sont les PAG1 et PAG2.

Le PND reconnaît en l'inclusion financière un facteur essentiel de l'inclusion sociale et de la croissance. Il pose les services numériques et financiers comme des piliers cruciaux et un secteur prometteur pour la création de valeur et une productivité accrue dans le secteur tertiaire.

Au niveau sectoriel, la SNIF trouve son ancrage dans la mise en œuvre des documents stratégiques notamment le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA), le Plan Sectoriel de l'Éducation (2018-2030), la Stratégie de Sécurité Numérique au Bénin.

5.1.2. PRINCIPES DIRECTEURS

En vue d'orienter l'élaboration de la SNIF, des principes directeurs ont été suivis pour la définition des objectifs

(général et spécifiques), ainsi que pour l'élaboration des activités du plan opérationnel. Au total, quatre (04) principes directeurs guident la formulation et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière en République du Bénin. Il s'agit principalement de :

- ▶ l'approche par l'offre ;
- ▶ la gestion axée sur les résultats de développement ;
- ▶ la transversalité ;
- ▶ la redevabilité.

5.2. LA VISION

Sur la base de ces fondements, considérant les défis et enjeux majeurs pour l'inclusion financière au Bénin, la vision de la SNIF s'énonce ainsi qu'il suit : « À l'horizon 2026, les populations bénéficient d'une éducation financière et ont un accès sécurisé aux produits et services financiers adaptés dans un cadre légal et réglementaire adéquat ».

5.3. THÉORIE DE CHANGEMENT

La théorie du changement de la SNIF met l'accent, à tous les niveaux d'intervention, sur le processus au niveau des acteurs et les moteurs en explicitant les valeurs qui sous-tendent la vision du changement, ainsi que les hypothèses y afférentes.

5.3.1. Modèle logique

THÉORIE DU CHANGEMENT DE LA SNIF

RAISON D'ÊTRE DE L'INTERVENTION

La nécessité de fédérer les initiatives dans l'écosystème financier béninois pour accroître à 85% la proportion de la population adulte ayant accès et utilisant effectivement des produits et services financiers abordables et adaptés dans un environnement sécurisé d'ici à fin 2026.

CHANGEMENTS ATTENDUS DE L'INTERVENTION

CHANGEMENT A COURT TERME (2024) :

le cadre institutionnel, législatif et réglementaire de l'écosystème financier est adapté au nouveau contexte technologique

CHANGEMENT A MOYEN TERME (2026) :

les offres des produits et services financiers sont améliorés, accessibles et adaptés aux besoins de la population

CHANGEMENT A LONG TERME (2030) :

85% de la population adulte bénéficient d'une éducation financière, ont accès et utilisent effectivement des produits et services financiers dans un environnement sécurisé

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'INTERVENTION

OBJECTIF STRATÉGIQUES 1 :

Renforcer le cadre institutionnel, légal et réglementaire

OBJECTIF STRATÉGIQUES 2 :

Promouvoir le développement des produits et services financiers innovants et adaptés aux besoins des populations

OBJECTIF STRATÉGIQUES 3 :

Assurer l'éducation financière et numérique des populations et la protection des clients

RESSOURCES / IMPUTS

- ▶ Les parties prenantes (BCEAO, CNSMO, Etat, Ministère des Finances et de l'Économie, MASM, MJIL, le Ministère de l'Agriculture), les PTF
- ▶ Ressources matérielles: Batiments, équipements
- ▶ Ressources financières : budget du plan d'action mobilisé

ACTIONS PRIORITAIRES

- ▶ Amélioration du cadre légal et réglementaire du secteur financier;
- ▶ Opérationnalisation du secrétariat permanent de promotion de l'inclusion financière;
- ▶ Opérationnalisation du cadre de suivi et de surveillance de l'inclusion financière;
- ▶ Opérationnalisation du dispositif de reporting

- ▶ Diversification de la gamme de produits et services financiers adaptés aux besoins des populations notamment les couches vulnérables;
- ▶ Poursuite du soutien au secteur de la microfinance et au financement des MPME, PME-PMI;
- ▶ Développement des produits d'assurance agricole.

EXTRANTS/PRODUITS

- ▶ Un cadre normatif incitatif pour le développement de l'inclusion financière et réactif aux évolutions du marché est mis en place et opérationnel;
- ▶ Un cadre approprié de gestion de la performance sociale est disponible et opérationnel

- ▶ Les populations disposent des produits et services financiers adaptés à leur besoin ;

EFFETS A COURT TERME

- ▶ l'écosystème financier béninois est doté de cadres institutionnel, légal et réglementaire intégrant les technologies nouvelles; d'un Secrétariat permanent, d'un dispositif de reporting

- ▶ Une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés aux besoins des populations notamment les couches vulnérables est disponible et accessible; le secteur de la microfinance est financièrement soutenu pour le financement des MPME, PME-PMI; des produits d'assurance agricole sont développés ;

EFFETS A MOYEN TERME

- ▶ le cadre institutionnel, légal et réglementaire adapté au nouveau contexte technologique est connu de tous les acteurs de l'écosystème financier et est fonctionnel ; le cadre de suivi et de surveillance est opérationnel ; un cadre approprié de gestion de la performance sociale opérationnel;

- ▶ 85% de la de la population adulte détiennent un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les institutions de microfinance, ou sont titulaires de comptes de monnaie électronique.

IMPACTS

- ▶ les populations bénéficiant d'une éducation financière ont un accès sécurisé aux produits et services financiers adaptés à leurs besoins dans un cadre légal et réglementaire adéquat .

NATURE DE L'INTERVENTION
 La Stratégie Nationale d'Inclusion (SNIF) du Bénin sera mise en œuvre à travers :
 la mise en place d'un Secrétariat Permanent, la mobilisation de ressources, un mécanisme de suivi et d'évaluation et un plan d'action soutenu par trois (03) programmes.

- ▶ Développement des plateformes de finance digitale;
- ▶ Extension des réseaux d'infrastructures financières (interopérabilité)
- ▶ Promotion de l'éducation financière et digitale dans les systèmes académique et non formel;
- ▶ Renforcement des capacités des acteurs du système financier en matière d'éducation financière ;
- ▶ Sensibilisation, formation et information des populations sur leurs obligations et droits en matière d'utilisation des produits/services financiers

- ▶ Les canaux d'accès et de distribution des produits et services financiers sont diversifiés et opérationnels
- ▶ Les populations ont des capacités renforcées en matière d'éducation financière et digitale
- ▶ Les mécanismes d'information, d'éducation, de communication sont renforcés sur les droits des consommateurs des services et produits financiers

- ▶ Des plateformes de finance digitale sont développées; des réseaux d'infrastructures financières (interopérabilité) sont étendus
- ▶ l'éducation financière et digitale est promue dans les systèmes académique et non formel; les capacités des acteurs du système financier sont renforcées en matière d'éducation financière;
- ▶ Des sensibilisation, formation et information des populations sur leurs obligations et droits en matière d'utilisation des produits/services financiers sont réalisées

Populations béninoises

FACTEURS EXTERNES OU HYPOTHESES (H)

CLIENTELE-CIBLE

BCEAO , CNSMO, Etat, Associations professionnelles des Banques, des SFD, des sociétés d'assurance, des Postes du Bénin et de la téléphonie mobile (ART)

Les populations exclues du système financier classique: les jeunes, femmes, PME , populations rurales et personnes à faible éducation financière.

PERIODE DE MESURE DES EFFETS/IMPACTS

2024

2026

2030

H₁: L'implication et l'adhésion de toutes les parties prenantes, notamment la BCEAO, les Ministères, les PTF, les Fintechs, les associations professionnelles des Banques, des SFD, des sociétés d'assurance, l'ART, les OSC au processus de mise en œuvre et du suivi de la stratégie
H₂ : Volonté politique (Changement de paradigmes (face aux exigences des technologies modernes)*, méthodes et outils appropriés y compris les réformes)
H₃ : Stabilité de l'environnement politique, économique et social
H₄ : Disponibilité des ressources
H₅ : Cadre institutionnel mis en place dans le temps requis
H₆ : Environnement des affaires

5.3.2. Résumé narratif

La raison d'être de la présente stratégie est la faible coordination pour fédérer les initiatives dans l'écosystème financier béninois afin d'accroître à 85% la proportion de la population adulte ayant accès et utilisant effectivement des produits et services financiers abordables et adaptés dans un environnement sécurisé d'ici à fin 2027. L'opérationnalisation de la stratégie permettra d'obtenir les changements ci-après :

- ▶ À court terme : le cadre institutionnel, législatif et réglementaire de l'écosystème financier est adapté au nouveau contexte technologique ;
- ▶ À moyen terme : les offres des produits et services financiers sont améliorés, accessibles et adaptés aux besoins de la population ;
- ▶ À long terme : 85% de la population adulte bénéficient d'une éducation financière, ont accès et utilisent effectivement des produits et services financiers dans un environnement sécurisé.

La concrétisation des changements attendus à court, moyen et long termes nécessite la réalisation efficace des actions prioritaires du cadre programmatique décliné à travers trois (03) programmes qui opérationnalisent les orientations

stratégiques. Ces trois (03) programmes sont : (i) le renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire ; (ii) l'amélioration de l'offre des produits/services financiers et (iii) la promotion de l'éducation financière.

Les changements attendus sont tributaires de plusieurs conditions à réunir en particulier :

- ▶ l'implication et l'adhésion de toutes les parties prenantes, notamment la BCEAO, l'ANSS-FD, la DGSF, la DGM, les Ministères sectoriels, les PTF, les Fintechs, les associations professionnelles des Banques, des SFD, des sociétés d'assurance, l'Autorité de Régulation des Télécommunications, les Organisations de la Société Civile au processus de mise en œuvre et de suivi de la stratégie ;
- ▶ la volonté politique : changement de paradigmes (face aux exigences des technologies modernes), méthodes et outils appropriés y compris les réformes ;
- ▶ la stabilité de l'environnement politique, économique et social ;
- ▶ la disponibilité des ressources ;
- ▶ la mise en place du cadre institutionnel dans le temps requis ;
- ▶ l'amélioration continue de l'environnement des affaires.

5.4. ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET AXES STRATÉGIQUES DE LA SNIF

La SNIF se veut un cadre pour coordonner et stimuler les actions en l'accès et l'utilisation de divers produits et services financiers innovants, adaptés et à coûts abordables. Pour y parvenir, des orientations, objectifs et axes stratégiques sont définis.

Pour la réalisation de la vision, trois (03) orientations stratégiques ont été définies :

5.4.1. Orientation stratégique 1 : Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire

De manière générale, l'exercice de l'activité financière est régi par des dispositions communautaires et nationales. Pour plus d'efficacité, les cadres institutionnel, légal et réglementaire, dans lesquels évolue le système financier béninois, doivent s'adapter perpétuellement aux nouvelles contraintes technologiques et à celles du secteur visant à offrir davantage de services inclusifs tout en veillant à la protection des clients. Pour y parvenir, l'orientation 1 se décline en un objectif stratégique qui vise à renforcer le cadre institutionnel, légal et réglementaire.

- ▶ Objectif stratégique 1.1. : Renforcer le cadre institutionnel, légal et réglementaire

La réalisation de cet objectif permettra de rendre compatible les dispositions du cadre juridique et réglementaire aux évolutions de la finance numérique en tenant compte de l'apparition de nouveaux acteurs et services, et des risques y afférents. Il vise aussi à disposer et à dynamiser un cadre institutionnel fédérateur de l'ensemble des initiatives.

Cet objectif se décline en deux axes stratégiques comme suit :

- ▲ Axe 1.1.1. : Adaptation du cadre institutionnel, légal et réglementaire aux innovations technologiques financières

Il s'agit ici de limiter la montée du risque juridique, opérationnel (sécurité) et financier (blanchiment) et de prendre en compte dans l'écosystème financier, les thématiques liées à l'agency banking, aux crypto-actifs, aux partages d'infrastructures, aux plateformes d'agrégation et de financement alternatif, aux technologies d'acceptation (QR codes, MPOS), à la monnaie numérique (CBDC), la cybersécurité, etc. De plus, pour obtenir les résultats escomptés la création d'organes fédérateurs est nécessaire.

▲ Axe 1.1.2 : Renforcement du cadre de surveillance du secteur financier

Le renforcement du cadre de surveillance du secteur financier favorise une plus grande efficacité dans la réduction des risques pour la stabilité financière et assure la consolidation du champ d'actions des SFD en matière de monnaie et finance numériques.

5.4.2. Orientation stratégique 2 : Amélioration de l'offre des produits / services financiers

Pour favoriser l'accès et l'utilisation d'une gamme de produits et services financiers adaptés, diversifiés et à coûts abordables, des réponses pertinentes doivent être apportées aux besoins des populations (dont les femmes, les jeunes, les ruraux), et aux TPME et PME. Avec la digitalisation, l'offre de produits et services financiers s'appuie sur le développement d'infrastructures financières et numériques ainsi que sur la modernisation des services financiers de l'État. C'est pourquoi l'orientation 2 se décline en un objectif stratégique qui vise à promouvoir le développement des produits et services financiers innovants et adaptés aux besoins des populations.

- ▶ Objectif stratégique 2.1. : Promouvoir le développement des produits et services financiers

innovants et adaptés aux besoins des populations

Il s'agit de favoriser la création et la promotion de nouveaux produits et services financiers, de développer de nouveaux processus pour faciliter les activités financières, d'interagir avec les clients et de concevoir de nouvelles structures pour les institutions financières.

L'objectif se décline en quatre axes stratégiques développés comme suit :

- ▲ Axe 2.1. : Facilitation d'un meilleur accès des populations aux produits et services financiers

Sous cet axe, la Stratégie ambitieuse de soutenir particulièrement le développement du secteur de la microfinance, le financement des MPME et le renforcement de la digitalisation dans les secteurs prioritaires. De plus, il apparaît nécessaire d'améliorer la satisfaction des usagers et de répondre aux besoins des populations exclues. En conséquence, des programmes spéciaux méritent d'être développés pour chaque secteur prioritaire (éducation, agriculture, protection sociale et énergie) afin de leur permettre de mieux capter les avantages de la digitalisation et renforcer la transformation numérique en développant des services de deuxième génération.

▲ Axe 2.2. : incitation à l'utilisation optimale des produits et services financiers

Il s'agit de lever les contraintes d'accès aux services financiers. Pour cela, il convient d'engager des mesures en faveur de la réduction des coûts d'accès et d'utilisation de certains produits. À ce titre, il est envisagé la proposition, à l'instar des banques, d'une liste de produits gratuits ou à coûts réduits au niveau des Systèmes Financiers Décentralisés.

▲ Axe 2.3. : Promotion de l'accès aux produits et services assurantiels en matière agricole

La Stratégie se propose ici de renforcer l'offre des institutions financières, adaptée aux risques des changements climatiques, en matière agricole et de promouvoir l'accès aux produits financiers verts en matière agricole ainsi que l'accès aux produits et services assurantiels. Il s'avère également nécessaire pour l'État d'appuyer les sous-secteurs bancaire, des assurances et de la microfinance pour le développement des produits de financement sur mesure à moyen et long termes. Compte tenu de l'importance de l'agriculture pour le Bénin, le financement agricole est un domaine d'intérêt particulier.

▲ Axe 2.4. : Diversification des canaux d'accès et de distribution

des produits et services financiers

Il est question ici d'étendre les réseaux d'infrastructures financières (interopérabilité). Les infrastructures financières, qui permettent d'acheminer les paiements et d'assurer leur finalité et leur continuité, méritent la mise en œuvre de nouvelles réformes. À cet égard, les principaux défis concernent l'insuffisance de la couverture réseau télécom (avec environ les 2/3 de la population n'ayant toujours pas accès à une connexion à large bande), l'accès aux systèmes de paiement jugé restrictif pour les structures non bancaires, dont les institutions de microfinance, les Établissements de Monnaie Électronique (EME) et les Fintechs. Il s'avère nécessaire de capitaliser sur les SFD de grande taille⁵⁴, pour encourager leur transformation numérique via la connexion aux systèmes de paiement.

5.4.3. Orientation stratégique 3 : Promotion de l'éducation financière

Pour l'implication des populations à faible éducation financière et exclues du système financier (surtout

⁵⁴ Dont les encours de crédits ou les dépôts collectés dépassent 2 milliards FCFA en deux années consécutives, d'après les dispositions de l'article 44 de la loi portant réglementation des SFD en République du Bénin.

les cibles visées par la SRIF à savoir les populations rurales à faible éducation financière, les femmes, les jeunes, les personnes du 3^e âge, les personnes porteuses d'un handicap physique) et les PME, l'amélioration de la culture financière constitue l'un des piliers de la protection des clients et de l'inclusion financière. À ce titre, il urge de promouvoir à l'échelle nationale, la diffusion des connaissances et bonnes pratiques permettant à toutes les parties prenantes d'améliorer leurs attitudes, particulièrement en matière de finance responsable.

À cet effet, un dispositif de protection des clients adapté et appuyé par des actions de communication ciblées pour chaque catégorie de population est nécessaire.

L'orientation 3 se décline en un objectif stratégique.

- ▶ Objectif stratégique 3.1. : Assurer l'éducation financière et numérique des populations et la protection des clients

Cet objectif indique la nécessité d'améliorer les cadres de protection des consommateurs et d'éducation financière pour cibler plus efficacement la finance numérique. Il convient d'identifier les initiatives d'éducation financière et les options politiques qui peuvent aider les consommateurs à mieux gé-

rer les risques et avantages numériques potentiels. De plus, il apparaît pertinent de disposer des outils numériques adéquats pour dispenser une éducation financière de qualité, tout en clarifiant le rôle des parties prenantes publiques, privées et autres à cet égard. Les axes stratégiques qui découlent de cet objectif stratégique sont entre autres :

- ▲ Axe 7 : Renforcement des capacités des populations en matière d'éducation financière et de compétences numériques

Au niveau de la demande, il convient de définir et d'adopter un Programme National d'Éducation Financière en lien avec le Programme Régional d'Éducation Financière, focalisé sur les utilisations responsables des services financiers numériques et du crédit. Le programme devrait mettre l'accent sur les femmes et les personnes dotées d'un faible niveau d'éducation financière.

Pour les entreprises, une formation professionnelle en développement des affaires serait bénéfique, avec un accent particulier sur la gestion financière. Pour favoriser leur accès au financement, il serait également bénéfique de les aider à s'intégrer dans les chaînes de valeur, ce qui permettrait de soutenir le financement de ces dernières. En outre, l'utilisation d'un compte d'entre-

prise pour améliorer la gestion des flux de trésorerie et aider à réduire les asymétries d'informations entre les institutions financières et les clients serait utile.

- ▲ Axe 8 : Renforcement des mécanismes d'information, éducation, communication sur les droits des consommateurs des services et produits financiers

Pour le renforcement des mécanismes d'information, éducation, communication sur les droits des consommateurs des services et produits financiers, l'élaboration d'une politique nationale de protection des clients est nécessaire. L'éducation financière sera consolidée et accompagnée par l'éducation digitale des jeunes usagers et la lutte contre la cybercriminalité dans le secteur financier.

Tableau 1 : Synthèse du cadre stratégique

Orientation Stratégique (OS)	Objectif stratégique (Ost)	Axes stratégiques	Programme
<p>OS₁ : Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire</p>	<p>Ost 1.1. Renforcer le cadre institutionnel, légal et réglementaire</p>	<p>Axe 1.1.1. : Adaptation du cadre institutionnel, légal et réglementaire aux innovations technologiques financières</p> <p>Axe 1.1.2. : Renforcement du cadre de surveillance du secteur financier</p>	<p>Programme 1 : Amélioration de la Gouvernance de l'écosystème financier</p>
<p>OS₂ : Amélioration de l'offre des produits/services financiers</p>	<p>Ost 2.1. Promouvoir le développement des produits et services financiers innovants et adaptés aux besoins des populations</p>	<p>Axe 2.1.1. : Facilitation d'un meilleur accès des populations aux produits et services financiers</p> <p>Axe 2.1.2. : incitation à l'utilisation optimale des produits et services financiers</p> <p>Axe 2.1.3. : Promotion de l'accès aux produits et services assurantiels en matière agricole</p>	<p>Programme 2 : Développement de l'offre des produits et services financiers</p>
<p>OS₃ : Promotion de l'éducation financière</p>	<p>Ost 3.1. Assurer l'éducation financière et numérique des populations et la protection des clients</p>	<p>Axe 2.1.4. : Diversification des canaux d'accès et de distribution des produits et services financiers</p> <p>Axe 3.1.1. : Renforcement des capacités des populations en matière d'éducation financière et des compétences numériques</p> <p>Axe 3.1.2. : Renforcement des mécanismes d'information, éducation, communication sur les droits des consommateurs des services et produits financiers</p>	<p>Programme 3 : Programme National d'Éducation Financière</p>



VI. CADRE PROGRAMMATIQUE

La stratégie sera exécutée par la mise en œuvre de trois programmes à savoir (i) le programme de renforcement de l'écosystème financier et des innovations financières, (ii) le programme de promotion des services financiers numériques et de digitalisation des paiements et (iii) le Programme National d'Éducation Financière. Chaque programme renferme des composantes ici dénommées « projet ».

6.1. Programme d'amélioration de la gouvernance de l'écosystème financier

Le renforcement de l'écosystème financier et des innovations financières vise l'adaptation du cadre légal et réglementaire, le renforcement de la supervision, le renforcement de l'assainissement et de la professionnalisation du secteur de la microfinance. L'objectif global du

programme est d'améliorer la gouvernance de l'écosystème financier béninois. De façon spécifique, il s'agit de : (i) adapter le cadre institutionnel, légal et réglementaire au nouveau contexte technologique et (ii) renforcer la supervision et la surveillance du secteur financier. À cet effet, les actions prioritaires retenues pour ce programme sont :

- ▶ amélioration du cadre légal et réglementaire du secteur financier ;
- ▶ opérationnalisation du secrétariat permanent de promotion de l'inclusion financière ;
- ▶ opérationnalisation du cadre de suivi et de surveillance de l'inclusion financière ;
- ▶ opérationnalisation du dispositif d'alerte précoce.

6.2. Programme 2 :

Développement de l'offre des produits et services financiers

Grâce à leur capacité d'innovation, les FinTech pourraient contribuer à l'inclusion financière des populations et des PME, avec le développement des services de paiement et de financement. L'objectif général du programme est de promouvoir le développement des produits et services financiers innovants et adaptés aux besoins des populations. De façon spécifique, il s'agit de : (i) améliorer l'accès et l'utilisation des produits et services financiers aux populations et (ii) renforcer le développement des infrastructures financières. Les six (06) actions prioritaires suivantes ont été retenues à ce titre :

- ▶ diversification de la gamme de produits et services financiers adaptés aux besoins des populations notamment les couches

vulnérables ;

- ▶ poursuite du soutien au secteur de la microfinance et au financement des MPME, PME-PMI ;
- ▶ développement des produits d'assurance agricole ;
- ▶ développement des plateformes de finance digitale ;
- ▶ extension des réseaux d'infrastructures financières (interopérabilité).

6.3. Programme National d'Éducation Financière

Les populations (c'est-à-dire les femmes, les jeunes, les populations rurales et urbaines peu ou pas alphabétisées, les personnes à faible niveau de scolarisation et celles porteuses d'un handicap) ainsi que les PME à faible éducation financière n'ont pas toujours les connaissances requises en matière financière afin de leur permettre de faire des choix éclairés et de prendre des décisions averties en toute connaissance de cause, pour leur bien-être.

Au regard de ce constat, l'objectif général visé par le Programme National d'Éducation Financière est d'assurer l'éducation financière et numérique des populations et la protection des clients de produits et services financiers. De manière spécifique, il s'agit de : (i) promouvoir l'éducation financière et digitale des populations et (ii) renforcer la

protection des clients des produits et services financiers. Aussi, les actions prioritaires suivantes sont-elles retenues :

- ▶ promotion de l'éducation financière et digitale dans les systèmes académique et non formel ;
- ▶ renforcement des capacités

des acteurs du système financier en matière d'éducation financière ;

- ▶ sensibilisation, formation et information des populations sur leurs obligations et droits en matière d'utilisation des produits / services financiers.

Tableau 2 : Synthèse du cadre programmatique

Programme	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions
Programme 1 : Amélioration de la gouvernance de l'écosystème financier	Renforcer le cadre institutionnel, légal et réglementaire	Adapter le cadre institutionnel, légal et réglementaire au nouveau contexte technologique	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration du cadre légal et réglementaire du secteur financier > Assouplissement du processus de délivrance d'émission de monnaie électronique pour les SFD
		Renforcer la supervision et la surveillance du secteur financier	<ul style="list-style-type: none"> > Opérationnalisation d'un cadre de contrôle conjoint des opérations financières digitales > Opérationnalisation du dispositif d'alerte précoce > Renforcement de l'assainissement et de la professionnalisation du secteur de la microfinance
Programme 2 : Développement de l'offre de produits et services financiers	Promouvoir le développement des produits et services financiers innovants et adaptés aux besoins des populations	Améliorer l'accès et l'utilisation des produits et services financiers aux populations	<ul style="list-style-type: none"> > Diversification de la gamme de produits et services financiers adaptés aux besoins des populations notamment les couches vulnérables, les producteurs agricoles, etc. > Poursuite du soutien au secteur de la microfinance et au financement des MPME, PME-PMI > Développement des produits d'assurance agricole
		Renforcer le développement des infrastructures financières	<ul style="list-style-type: none"> > Développement des plateformes de finance digitale (plateformes mutualisée pour les SFD, e-marketing, ...) > Extension des réseaux d'infrastructures financières (interopérabilité)

Programme	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions
<p>Programme 3 : Programme National d'Education Financière</p>	<p>Assurer l'éducation financière et numé- rique des populations et la protection des clients</p>	<p>Promouvoir l'éducation finan- cière et digitale des popula- tions</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Promotion de l'éducation financière et digitale dans les systèmes académique et non formel > Renforcement des capacités des acteurs du sys- tème financier en matière d'éducation financière <hr/> <ul style="list-style-type: none"> > Sensibilisation, formation et information des po- pulations sur leurs obligations et droits en ma- tière d'utilisation des produits/services financiers et du corps judiciaire. > Opérationnalisation de l'observatoire pour la qualité des services financiers (OQSF) pour la gestion des plaintes et contentieux.





VII. MÉCANISME DE FINANCEMENT ET DE MOBILISATION DE RESSOURCES

7.1. Financement de la SNIF

Le coût prévisionnel de la Stratégie nationale d'Inclusion financière est évalué à vingt-quatre milliards deux cent cinquante millions (24.250.000.000) de francs CFA. La part de l'État est estimée à douze milliards trois cent soixante-sept millions cinq cent mille (12.367.500.000) francs CFA, représentant 51 % du budget global. Le reste, c'est-à-dire les onze milliards huit cent quatre-

vingt-deux millions cinq cent mille (11.882.500.000) francs CFA soit 49 % du budget global, sera mobilisé auprès des partenaires techniques et financiers dans le cadre d'une table ronde des bailleurs. Ce budget pourrait faire l'objet d'amendements ou de réajustements au cours des cinq prochaines années en fonction des priorités définies.

En termes de répartition, les tendances suivantes sont à noter :

Tableau 3 : récapitulatif du coût prévisionnel de la SNIF

Programmes	Axes	Projets	Coût (millions)	Coût total (Millions)
Programme 1 : Programme d'amélioration de la Gouvernance de l'Écosystème financier	Axe 1 : Adaptation du cadre institutionnel, légal et réglementaire aux innovations technologiques financières	Projet 1 : Adaptation du cadre institutionnel, légal et réglementaire incitatif pour le développement de l'inclusion financière au Bénin	2 750	6 250
		Projet 2 : Renforcement de la supervision des acteurs du système financier	500	
	Axe 2 : Renforcement du cadre de surveillance du secteur financier	Projet 3 : Renforcement de l'assainissement et de la professionnalisation du secteur de la microfinance	1 000	
		Projet 4 : Fonctionnement du secrétariat permanent	2 000	

Programmes	Axes	Projets	Coût (millions)	Coût total (Millions)	
Programme 2 : Programme de développement de l'offre des produits et services financiers	Axe 3 : Facilitation d'un meilleur accès des populations aux produits et services financiers	Projet 5 : Accompagnement des innovations sur les nouveaux produits financiers pour le développement d'une offre adaptée (notamment pour les couches vulnérables, les producteurs agricoles, les SFD, MPME, PME)	1 300	8 500	
		Projet 6 : Appui à l'interopérabilité des services financiers numériques et à la mise en œuvre du BIC	1 200		
	Axe 4 : Incitation à l'utilisation optimale des produits et services financiers	Projet 7 : Mise en place et opérationnalisation d'un Centre de Traitement Informatique (CTI) relié à l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP)	3 000		
		Projet 8 : Développement des produits d'assurance agricole	1 500		
	Axe 5 : Promotion de l'accès aux produits et services assurantiels en matière agricole	Projet 9 : Promotion des FinTech et de la finance verte	1 500		
		Projet 10 : Programme National d'Éducation Financière (PNEF)	8 000		
		Projet 11 : Renforcement de la protection des clients de produits et services financiers	1 500		
	Programme 3 : Programme National d'Éducation Financière	Axe 6 : Diversification des canaux d'accès et de distribution des produits et services financiers			
		Axe 7 : Renforcement des capacités des populations en matière d'éducation financière et des compétences numériques			
		Axe 8 : Renforcement des mécanismes d'information, éducation, communication sur les droits des consommateurs des services et produits financiers			

Il faut remarquer que le programme 3 relatif à l'éducation financière et la protection des clients concentre la plus grande part du budget estimatif, soit 9 milliards 500 millions sur les 24 milliards 250 millions (39,17%). Cela s'explique par le fait que ce programme comporte l'élaboration du PNEF et renferme des projets de communication et de conduite du changement chez les populations cibles.

Ensuite, vient le programme 2, avec 8 milliards 500 millions. Il se justifie par le fait qu'il a pris en compte tous les leviers qui concourent à l'inclusion financière. À ce titre, il permet d'assurer l'offre de produits innovants, de couvrir les dépenses de promotion de la digitalisation à travers la tenue de rencontres (ateliers, forums) entre les acteurs pour faciliter la compréhension des concepts techniques et aux actions de promotion et de vulgarisation de produits financiers innovants. Le CTI rallié à l'ANIP comprend la mise en place d'un SIG mutualisé au profit des SFD, afin de faciliter l'infogérance et la réduction des impayés par l'identification des personnes.

Par ailleurs, le premier programme, tout aussi pertinent que les deux autres, permettra d'asseoir le cadre de gouvernance de l'écosystème financier.

7.2. Schéma de financement

La SNIF sera financée d'abord par les ressources du budget national. Il s'agit d'une affectation judicieuse des ressources provenant du budget national et orientées pour la mise en œuvre, la coordination et le suivi des actions retenues. Ces ressources seront renforcées par l'appui financier des PTF, des Collectivités locales et du secteur privé à travers : (i) des subventions ; (ii) des emprunts ; (iii) les ressources générées par l'accès durable et diversifié des bénéficiaires des produits financiers adaptés à leurs besoins leur permettant une amélioration de leurs revenus et un possible investissement dans certains projets ; (iv) du fonds du secteur privé, dans le cadre des partenariats public-privé et (v) des dons et legs d'origine nationale et / ou étrangère.

Les collectivités décentralisées feront des prévisions budgétaires à travers les PDC, les PTAB et les budgets programmes pour participer à la mise en œuvre de la stratégie notamment, pour accompagner les interventions en matière d'éducation financière de leurs populations



VIII. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE

8.1. Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SNIF

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi de la SNIF s'inscrit dans les directives régionales et nationales en matière d'inclusion financière.

Ainsi, le Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO) de la SRIF assure l'articulation et la synergie entre la SNIF et la SRIF. Ce dispositif est renforcé suivant une approche multi-acteurs par un Secrétariat permanent doté d'une autonomie financière et administrative.

Le Secrétariat permanent sera char-

gé de la coordination, du suivi et de la mise en œuvre de la SNIF. Il vulgarisera l'inclusion financière pour son intégration aux politiques, plans, programmes, projets et activités de développement orientés vers les populations vulnérables et les PME.

Il devra élaborer les outils nécessaires permettant de suivre les actions et indicateurs d'inclusion financière et produire un rapport annuel qui fera l'objet d'une présentation au CNSMO.

Cet organe autonome financièrement aura en charge la planification, la réalisation des études techniques, économiques et financières, la mobilisation des financements,

la mobilisation des acteurs (publics, privés et PTF) pour la mise en œuvre de la SNIF ainsi que le suivi et évaluation. Un décret pris en Conseil des Ministres précisera la composition et les attributions dudit secrétariat.

Les programmes seront exécutés conformément à l'approche « responsable programme » retenue par les directives de la Loi Organique relative à la Loi des Finances au Bénin.

8.2. Rôles et responsabilités des parties prenantes

La mise en œuvre de la SNIF impliquera une diversité d'acteurs dont les fonctions sont complémentaires et qui agiront en synergie d'actions. Leur intervention est utile à l'exécution de la SNIF et à l'atteinte des résultats.

Les principales parties prenantes identifiées sont les ministères, l'Assemblée Nationale, les Collectivités locales (Communes et préfectures), les Institutions financières et leurs associations professionnelles, les Fonds nationaux de développement, le secteur privé, les Organisations de la Société Civile, les Organisations des Producteurs, les Partenaires Techniques et Financiers, les Institutions Régionales de Coopération.

État central

Il apportera le soutien politique nécessaire pour la mobilisation des partenaires et des ressources financières pour la mise en œuvre de la SNIF.

Les Ministères sectoriels et leurs services déconcentrés

Les ministères dont les fonctions ont un rapport avec le secteur financier, apporteront leur soutien à la mise en œuvre de la SNIF à travers leur participation au CNSMO et aux activités du Secrétariat permanent. Ils veilleront sur la conformité de la réglementation dans l'exécution des activités, le suivi et la supervision des activités des prestataires des services (opérateurs privés, ONG, OSC et OP). Ils seront également chargés de l'exécution des activités qui relèvent de leurs compétences.

Organismes internationaux et régionaux

Ces organismes (BCEAO, UEMOA, CEDEAO, BOAD, CRP-SRIF, etc.) jouent un rôle dans le renforcement des capacités des acteurs en suivi et évaluation ainsi que dans le conseil à la prise de décision politique et technique au niveau des différentes actions de la stratégie. Ils sont identifiés comme facilitateurs (plaidoyer ou partenaires de soutien), bailleurs de fonds et agences de mobilisation de financement de la SNIF. Ils

peuvent intervenir également dans la mise en cohérence des politiques et la mise en place des mécanismes régionaux de financement.

Institutions spécialisées de recherche et de formation

Il s'agit des Universités, Instituts et Écoles. Ils jouent un rôle déterminant dans l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires à la mise en œuvre de la SNIF. Leur contribution notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme National d'Éducation Financière est déterminant. Ils bénéficieront des modules de formations des formateurs et participeront à une meilleure appropriation de la littératie financière par l'ensemble des autres parties prenantes.

Assemblée Nationale et autres organes nationaux de représentation

Le Parlement aura à adopter les lois qui créent l'environnement favorable à l'atteinte des objectifs de la SNIF. Les élus nationaux seront mis à contribution dans le cadre de la mobilisation sociale en vue de la mise en œuvre de la SNIF. Ils auront également à assurer le plaidoyer au niveau international pour la mobilisation des ressources.

Collectivités Territoriales (départements et communes)

Le niveau communal est identifié comme porte d'entrée pour la mise en œuvre des activités de la SNIF. Les Conseils communaux et régionaux assurent la maîtrise d'ouvrage des investissements prévus au niveau communal. Les Collectivités territoriales contribuent à la mobilisation sociale et au financement de la SNIF.

Fonds de Développement

Les différents Fonds de Développement, notamment le Fonds National de la Microfinance (FNM), le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) contribueront à la mise en œuvre de la SNIF à travers le financement des acteurs des secteurs de la microfinance et agricole par l'intermédiaire des SFD. Ils ont pour mission de favoriser l'accès au crédit au profit des MPME et des populations exclues des services financiers, surtout les plus vulnérables, par le renforcement des capacités financières et opérationnelles des Prestataires de Services Financiers (PSF) que sont notamment les SFD, les banques, les compagnies d'assurances, les opérateurs de transfert dont ceux de la téléphonie mobile.

Institutions financières

Les SFD, les banques et les assureurs sont les acteurs majeurs de la mise en œuvre de la SNIF. Ils bénéficieront avec leur organisation de l'appui / accompagnement en matière de conseil technique et de facilités pour le financement des MPME et des producteurs agricoles. Ils participent au dialogue sur la mise en œuvre de la SNIF. Ils sont porteurs d'initiatives en matière de renforcement de leurs capacités. Ils seront des instruments d'identification et de planification des interventions de la SNIF. Les SFD représentent un groupe important qui est amené à contribuer dans la définition des orientations, l'élaboration et l'exécution des actions en tant que bénéficiaires et/ou prestataires. Leur participation est nécessaire à la gouvernance, au dialogue, à la concertation, au financement, au suivi et à l'évaluation de la SNIF.

Organisations des Producteurs (OP)

Les OP participent au dialogue sur la mise en œuvre de la Stratégie. Elles sont porteuses d'initiatives en matière d'investissement. Les OP porteront des projets économiques en faveur de leurs membres notamment, les dispositifs d'appui à la production. Les producteurs et leurs organisations seront des instruments d'identification et de planification

des interventions de la SNIF.

Les OP représentent un groupe important qui est amené à contribuer dans la définition des orientations, l'élaboration et l'exécution des actions en tant que bénéficiaires et/ou prestataires. Leur participation est nécessaire à la gouvernance, au dialogue et à la concertation ainsi qu'au financement, au suivi et à l'évaluation de la SNIF. La participation financière des OP prendra la forme et la nature qui sont adaptées à leurs propres capacités. En somme, les OP participeront à la mobilisation sociale et financière.

Acteurs du Secteur Privé

Le secteur privé aura à intervenir dans la définition des orientations, l'élaboration des programmes, l'exécution en tant que prestataires ou bénéficiaires. Il doit contribuer au financement de la SNIF selon un mécanisme flexible et favorable à son autopromotion dans l'esprit de la promotion d'un partenariat public-privé. Les prestataires de services techniques (financements, études, contrôles, appui-conseil, etc.) bénéficieront des actions de renforcement des capacités.

Organisations de la Société Civile

Elles vont contribuer à la définition des politiques et programmes, à la mobilisation sociale, à la recherche du financement et à la mise en

œuvre de la SNIF en tant que prestataires de services. Il est à noter également que les prestataires de services techniques (financements, études, contrôles, appui-conseil, etc.) bénéficieront des actions de renforcement des capacités.

Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Les PTF (DESJARDINS INTERNATIONAL, PADDSA, ProCAR, CRS, WEWORD, Plan International, GIZ, UNCDF, BID, BADEA, BAD, UE, AFD, USAID, Banque Mondiale, PNUD, BEI, ACDI, CARE INTERNATIONAL BENIN, etc.) sont des acteurs majeurs dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIF. Ils participent à la concertation, à la supervision des interventions et à l'évaluation des

résultats de la stratégie. Leur implication dans les actions de communication et de plaidoyer en faveur de la SNIF ainsi que leurs suggestions et propositions seront déterminantes dans la réalisation des objectifs attendus. Ils seront sollicités sur la base d'une démarche concertée et coordonnée avec pour le financement de la SNIF.

Par l'approche programme, un cadre institutionnel de dialogue est créé pour définir leurs priorités d'engagement ainsi que les modalités et les critères de décaissement de leurs contributions financières aux ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la SNIF. Ils sont aussi représentés au Comité de pilotage.





IX. MÉCANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1. Mécanismes de Suivi

Le suivi de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) est effectué par des organes au niveau national et aussi au niveau de la BCEAO et ce sur la base d'indicateurs définis pour chaque action.

9.1.1. Organe de Suivi

Le suivi se fera par le Secrétariat permanent (Organe de coordination et financièrement autonome) sur une périodicité semestrielle en collaboration avec le CNSMO. Il consiste à la collecte, au traitement et à l'analyse

des données découlant de la mise en œuvre des activités prévues dans la stratégie.

La collecte et le traitement des données-clés pour suivre la progression de l'état de l'inclusion financière au Bénin passent par la mise en place des outils et moyens appropriés permettant d'apprécier la réalisation des activités menées et les résultats obtenus. Ce processus participatif nécessite la mobilisation de ressources suffisantes, pour faciliter la production des rapports de suivi à bonne date afin de prendre les décisions qui s'imposent.

Pour les besoins du suivi-évaluation de la Stratégie et particulièrement pour le suivi des indicateurs d'activités, un cadre logique est élaboré (voir annexe : Tableau). Les indicateurs d'activités du tableau relatif à ce cadre logique relèvent de la mise en œuvre des activités. La collecte se fait au niveau des différentes parties prenantes (acteurs, régulateurs, système de statistique national).

Pour les données relatives aux actions, des responsables seront désignés pour la fourniture des données.

9.1.2. Indicateurs de mesure

Des indicateurs de suivi des actions ont été définis pour suivre leur réalisation et évaluer les progrès dans l'atteinte des objectifs. Ces indicateurs sont incorporés dans le cadre logique de la SNIF.

Les indicateurs de résultats sont regroupés en fonction de l'accès, l'utilisation et la qualité des services financiers. Chaque année, un rapport de suivi sera élaboré par le comité de suivi mis en place. La collecte des données sera également effectuée par ce même comité, en collaboration avec les personnes ressources et structures administratives spécialisées, notamment l'Institut National des Statistiques et de l'Analyse Démographique (INStaD). Il s'agit, à ce niveau, d'évaluer à quel point les

activités menées dans le cadre de la SNIF ont contribué à l'atteinte des résultats liés à l'inclusion financière. Dans ce cadre, il sera identifié deux catégories d'indicateurs, à savoir :

- ▶ les indicateurs de 1er niveau ou indicateurs clés qui sont liés au suivi du cadre stratégique de la SNIF : ils porteront essentiellement sur les taux d'accès et d'utilisation des services financiers (classiques et numériques) par les populations et sur la mesure de la qualité. Ce sont notamment des (i) indicateurs d'accès : Taux de pénétration démographique des services financiers (TPSFd), Taux de pénétration géographique des services financiers (TPSFg) ; (ii) indicateurs d'utilisation : Taux de bancarisation strict (TBS), Taux d'accès à la microfinance (TAMF), Taux de bancarisation élargi (TBE), Taux d'accès à la monnaie électronique (TAME), Taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) ou Taux d'Inclusion Financière ou d'accessibilité-prix : Taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd) et Taux d'intérêt nominal des crédits (TINc).
- ▶ les indicateurs de 2ème niveau qui permettront de désagréger les indicateurs du 1er niveau. Ils concerneront toutes les cibles de la SNIF ainsi que d'autres

indicateurs de types démographique et géographique, notamment sur le genre, l'âge, le milieu de résidence. Tout autre indicateur jugé pertinent pour rendre compte de la situation du secteur financier sera également classé dans le 2ème niveau.

D'autres indicateurs qui permettent d'évaluer les objectifs spécifiques à moyen terme ou indicateurs de résultats seront, au besoin, intégrés au fur et à mesure de l'exécution de la SNIF. La définition et l'analyse des indicateurs de mesure de l'inclusion financière seront réalisées au regard des objectifs définis de la SNIF avec l'appui des différents acteurs rencontrés lors de l'élaboration de la SNIF. Les indicateurs et les cibles devraient être revus et mis à jour chaque année. Les indicateurs de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) serviront de base pour apporter des améliorations spécifiques en fonction des conditions et réalités actualisées de l'état de mise en œuvre de la SNIF.

9.2. Mécanisme d'évaluation

Outre le suivi des progrès, il est impératif que les évaluations des principales actions de la SNIF soient menées pour apprécier leur efficacité, leur efficience, leur impact et leur degré de contribution à la réalisation des objectifs et cibles de la SNIF.

Dans ce cadre, une évaluation à mi-parcours indépendante de la mise en œuvre de la SNIF sera effectuée en 2025 et une évaluation finale en 2027. Les différents projets mis en œuvre seront soumis à ces évaluations au niveau national. Elles seront réalisées par des équipes externes pour assurer leur indépendance par rapport à la mise en œuvre.

Par ailleurs, il est prévu une revue à mi-parcours pour s'assurer de la bonne marche générale des actions programmées et menées et proposer des ajustements éventuels, dans une approche d'amélioration continue. Il est aussi programmé au terme de la mise en œuvre, une évaluation finale pour tirer les enseignements et capitaliser les acquis de la SNIF.

En outre, des enquêtes périodiques associant les bénéficiaires seront réalisées afin de permettre d'apprécier les différents effets et impacts du programme.

9.3. Capitalisation des acquis

La documentation et la capitalisation des expériences et acquis sont des enjeux qui occuperont une place importante dans la mise en œuvre de la SNIF. Il s'agit durant la phase de mise en œuvre de chaque action, de mettre simultanément en place un dispositif de collecte

d'informations pertinentes et reproductibles sur son exécution.

Un tel exercice demande de : (i) prendre du recul par rapport à une expérience vécue soi-même (principe de distanciation) ; (ii) mettre en perspective une expérience par rapport à une problématique ou un questionnement en opérant un véritable effort intellectuel pour définir une problématique pertinente à documenter ; (iii) questionner une expérience, la discuter, voire la remettre en cause (exercice d'introspection) et (iv) tirer des enseignements de l'expérience qui puissent servir à des interventions ultérieures.

Les expériences ainsi documentées permettront une amélioration continue des performances de la SNIF.

9.4. Pérennisation des acquis

La pérennisation des acquis de la SNIF concerne l'appropriation par les acteurs et parties prenantes des processus et des réalisations (physiques et/ou non physiques) et enfin des changements induits (effets).

Cette appropriation sera assurée à travers : (i) l'animation d'un Cadre de dialogue des acteurs ; (ii) la responsabilisation des acteurs au niveau local : le processus d'implémentation sera également un mécanisme d'apprentissage institutionnel pour

les diverses instances locales en vue d'impulsion de partenariats et d'expérimentation des modèles de développement ; (iii) le renforcement des capacités / formation des bénéficiaires pour contribuer à leur mise à niveau ; (iv) la recherche des ressources complémentaires pour le financement de la SNIF à travers les négociations, le plaidoyer et le lobbying ; (v) l'utilisation de technologies répliquables non extraverties : la SNIF donnera la priorité aux initiatives reproductibles et adaptées aux capacités de maintenance au niveau local et (vi) les collectivités locales comme levier d'impulsion des connaissances en éducation financière.

9.5. Audits des programmes du plan

Un auditeur externe privé indépendant sera recruté sur la base de termes de référence acceptables, trois mois au plus tard après la fin de l'exercice en cours. Il produira un rapport conformément aux termes de référence précédemment indiqués et approuvés par le Conseil des Ministres.



X. CADRE DE MESURE DE PERFORMANCE

Il s'agit d'établir le cadre logique, la chaîne des résultats et les mesures de rendements. La mesure des performances nécessite l'établissement des contrats de performances entre les parties prenantes pour dégager de façon claire les niveaux d'imputabilité et la chaîne de reddition de compte.

Pour cela, un cadre de mesure de rendement à partir du cadre logique (voir annexe) est élaboré pour s'assurer de l'existence d'une démarche claire d'appréciation des avancées au triple niveau : Activité, Effet et Impact. Il permettra de réaliser de façon périodique, l'évaluation et la mise en œuvre de mesures correctives.





XI. ANALYSE DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCÈS

La réussite de la SNIF est tributaire de plusieurs facteurs. Les facteurs de risques et les conditions de succès se confondent facilement en ce sens que l'absence des uns favorise la survenance des autres. Ainsi les mesures d'atténuation constituent les conditions de succès de la SNIF.

Les facteurs de risques identifiés sont, entre autres :

- ▶ la faible mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SNIF ;
- ▶ la faible adhésion des opérateurs financiers ;
- ▶ l'appui de l'État au financement de la SNIF : Le succès de

la mise en œuvre de la SNIF passe par la volonté politique déjà affirmée du Gouvernement qui devra se traduire par la mise en œuvre des mesures institutionnelles suivantes : (i) le financement et l'opérationnalisation des programmes et du cadre institutionnel de coordination de la mise en œuvre

de la SNIF ; (ii) la signature des conventions et accords de partenariat nécessaires pour la mise en œuvre de la SNIF ; (iii) la forte mobilisation des ressources financières au profit de la SNIF.

- ▶ l'approche participative et inclusive de toutes les parties prenantes : l'approche retenue pour l'élaboration de la SNIF a consisté, entre autres, en la conduite des entretiens avec plusieurs institutions publiques et privées, représentant l'ensemble des parties prenantes du secteur financier et d'autres des secteurs ayant un lien avec la thématique de l'inclusion financière. De la même manière, la mise en œuvre et le suivi et évaluation nécessitent la participation active et inclusive pour assurer le partage des informations et la validation des résultats ;
- ▶ Synergie d'actions entre acteurs de la SNIF et les autres stratégies sectorielles : La mise en œuvre de la SNIF sera d'une réussite certaine si les diffé-

rentes parties prenantes ayant des actions complémentaires agissent en synergie pour des économies d'échelle. De même, la SNIF doit s'arrimer avec la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière et le Plan National de Développement 2018-2025 et rester en parfaite adéquation avec des stratégies sectorielles, notamment la stratégie nationale du financement agricole, la stratégie nationale du Bénin pour l'économie numérique, etc.

- ▶ Persistance des perturbations climatiques et de pandémies majeures : La survenue de la covid-19 n'a pas été sans conséquence sur le secteur financier. L'absence de la survenue d'une autre pandémie ou de la persistance de la covid-19 paraît indispensable pour réaliser les prévisions de la SNIF.
- ▶ Stabilité politique : Une stabilité politique est nécessaire pour la mise en œuvre efficace et durable de toute stratégie et politique.

Tableau 4 : Typologie des risques et mesures d'atténuation

Typologie	Origine	Niveau	Mesures d'atténuation
Financier	<ul style="list-style-type: none"> > Faible mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SNIF > Appui de l'Etat au financement de la SNIF > Faible adhésion des opérateurs financiers 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> > Planification et soumission des besoins à temps aux PTF > Stratégie de mobilisation des ressources par l'Etat > la hiérarchisation de l'inclusion financière lors de l'allocation des ressources de l'Etat > identifier et persuader les le secteur privé et les PTF pour les ressources supplémentaires > fournir aux acteurs en charge de la supervision des reformes des ressources adéquates > Implication des opérateurs financiers

Typologie	Origine	Niveau	Mesures d'atténuation
Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> > Indisponibilité des données de reporting réglementaire 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibiliser les acteurs à transmettre les données de reporting régulièrement dans les délais > Prendre des textes contraignant les acteurs à transmettre les données
	<ul style="list-style-type: none"> > Processus lent des réformes juridiques et réglementaire > Faibles performances des prestataires financiers dans la mise en œuvre des Actions de la SNIF > Persistance des perturbations climatiques et de pandémies majeures 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> > La Secrétariat Permanent coordonnera et veillera à ce que les délais soient raccourcis dans la mesure du possible > Promouvoir la sensibilisation et la hiérarchisation de la SNIF par des points focaux de haut niveau au sein de chaque institution ; > Suivi des résultats et reporting régulier > Mesures d'adaptation et de résilience

Typologie	Origine	Niveau	Mesures d'atténuation
Stratégique	<ul style="list-style-type: none"> > Stabilité politique > Approche participative et inclusive de toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre de la SNIF ; > Synergie d'actions entre acteurs de la SNIF avec les autres stratégies sectorielles 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> > Promotion de l'État de droit et de la démocratie ; > Mécanisme d'implication des institutions financières à travers les Groupes de travail ; > Responsabilisation des institutions
	<ul style="list-style-type: none"> > Faible adhésion des populations 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> > Campagnes d'information et de sensibilisation de masse > Participation active, diversifiée et inclusive de toutes les parties prenantes à la structure de coordination > Organisation de forums biannuels pour évaluer la mise en œuvre et garantir l'adhésion continue

Source : Rédacteurs, 2022.

Quelques facteurs clés de succès :

- ▶ Les délais raisonnables pour adapter la législation aux contextes actuels ;

- ▶ la stabilité institutionnelle ;
- ▶ l'engagement politique
- ▶ le budget de l'État ;
- ▶ l'adhésion des acteurs ;
- ▶ etc.



CONCLUSION

L'élaboration de la SNIF du Bénin, souhaitée par la Banque Centrale et décidée par le Gouvernement béninois, avec l'appui technique d'une task-force du ministère en charge du plan et du développement, du ministère en charge des finances et d'un groupe d'experts, puis avec l'appui financier de la Banque Mondiale, est enfin une réalité.

Trois programmes phares permettront la promotion de l'inclusion financière au Bénin. Des actions pertinentes ont été prévues à cet effet. Ces programmes coûtent environ 24 milliards 250 millions Francs CFA.

Des changements significatifs sont attendus de la SNIF. Ils seront possible grâce à :

- ▶ (i) l'implication et l'adhésion de toutes les parties prenantes à la

mise en œuvre de la SNIF ;

- ▶ (ii) la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie
- ▶ et (iii) la volonté politique.

La mise en œuvre de la SNIF nécessite la création d'un Secrétariat Permanent dédié et fédérateur pour l'inclusion financière.

À la suite de son adoption par le Gouvernement, l'organe autonome aura pour mission de fédérer les initiatives en cours et celles déjà engagées dans l'écosystème financier béninois pour accroître la proportion de la population adulte ayant accès et utilisant effectivement des produits et services financiers

abordables et adaptés dans un environnement sécurisé. Ainsi, il se chargera de promouvoir l'accès des populations à faibles revenus et à faible éducation financière aux produits et services financiers.

Son mécanisme de fonctionnement prévoit l'institution d'un Comité technique et de cinq (05) Commissions Nationales Thématiques.

ANNEXES

ANNEXES

CADRE LOGIQUE DE LA SNIF

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables										Sources	Hypothèses
	Libellé	Niveau de Base		Cibles					Unités			
		Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027				
Programme 1 : Amélioration de la Gouvernance de l'Ecosystème financier												
Objectif global 1 : Renforcer le cadre institutionnel, légal et réglementaire	Proportion des fintechs et institutions financières respectant les normes de gestion prudentielles	2023	ND						100	%	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports d'activités DGSF > Rapports d'activités ANSSFD 	<ul style="list-style-type: none"> > Stabilité de l'environnement politique, économique et social > Adhésion de toutes les parties prenantes > Disponibilité des ressources
	Proportion des Fintech et institutions financières respectant les normes de performances sociales	2023	ND						100	%	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports d'activités DGSF > Rapports d'activités ANSSFD > Rapports du CNSMO 	<ul style="list-style-type: none"> > Stabilité de l'environnement politique, économique et social > Adhésion de toutes les parties prenantes > Disponibilité des ressources

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables										Unités	Sources	Hypothèses	
	Libellé	Niveau de Base		Cibles					Unités	Sources				Hypothèses
		Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027						
Objectif spécifique 1.1. : Adapter le cadre institutionnel, légal et réglementaire au nouveau contexte technologique	Proportion de fintech et d'institutions financières respectant le nouveau cadre légal et réglementaire	2023	ND						100	%	> Rapports BCEAO - Rapports d'activités DGSF - Rapports d'activités ANSSFD - Rapports du CNSMO	> Cadre institutionnel mis en place dans le temps requis > Stabilité de l'environnement politique, économique et social > Adhésion de toutes les parties prenantes > Disponibilité des ressources		
	Proportion de fintech et d'institutions financières respectant le nouveau cadre légal et réglementaire	2023	0	0	0	30	50	100		%	> Rapports BCEAO - Rapports d'activités DGSF - Rapports d'activités ANSSFD - Rapport du CNSMO			
R1.1.1 : Un cadre normatif incitatif pour le développement de l'inclusion financière et réactif aux évolutions du marché est mis en place et opérationnel	Cartographie des dysfonctionnements réglementaires identifiés et validés				1	0	0	0	0	Nombre	> Rapport d'étude			
	Nombre de nouveaux textes adoptés ou mis à jour	2023	0	0	0	1	1	1	1	Nombre	> Rapport d'activité			

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables										Unités	Sources	Hypothèses	
	Libellé	Niveau de Base		Cibles					Unités	Sources				Hypothèses
		Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027						
Action 1.1.1.2 : Opérationnalisation du Secrétariat permanent de promotion de l'inclusion financière	Nombre de sessions tenues	2023	0	0	4	4	4	4	4	4	Nombre	> Rapport d'activité		
	Taux de mise en œuvre des recommandations des sessions	2023	0	0	100	100	100	100	100	100	%	> Rapport d'activité		
Objectif spécifique 12. : Renforcer la supervision et la surveillance du secteur financier	Taux d'accroissement de fintech et d'institutions financières en bonne santé financière	2023	ND	ND	5	10	2500%	50	50	50	%	> Rapports BCEAO - Rapports d'activités DGSF - Rapports d'activités ANSSFD	> Cadre institutionnel mis en place dans le temps requis Stabilité de l'environnement politique, économique et social > Adhésion de toutes les parties prenantes > Disponibilité des ressources	
	Proportion des Fintech et institutions financières respectant les normes de performances sociales	2023	ND	ND	5	10	25	50	50	50	%	> Rapports BCEAO > Rapports d'activités DGSF > Rapports d'activités ANSSFD		
Action 1.2.1.1 : Opérationnalisation du cadre de suivi de l'inclusion financière	Nbre de missions de suivi réalisées	2023	0	0	4	4	4	4	4	4	Nombre	> Rapport de mission		
	Taux de mise en œuvre des recommandations des missions de suivi	2023	0	0	100	100	100	100	100	100	%	> Rapports BCEAO Rapports d'activités DGSF > Rapports d'activités ANSSFD		

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables								Unités	Sources	Hypothèses
	Libellé	Niveau de Base		Cibles							
		Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027			
Action 1.2.12 : Opérationnalisation du dispositif de surveillance et d'alerte précoce	Nbre de fintech et d'institutions financières en difficultés financières identifiées en temps réel	2023	ND					0	Nombre	> Rapports BCEAO Rapports d'activités DGSF > Rapports d'activités ANSSFD	
	Nbre de fintech et d'institutions financières en situation illégal identifiées en temps réel	2023	ND					0	Nombre	> Rapports BCEAO > Rapports d'activités DGSF > Rapports d'activités ANSSFD	
Programme 2 : Développement de l'offre des produits et services financiers											
Objectif global 2 : Promouvoir le développement des produits et services financiers innovants et adaptés aux besoins des populations											

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables							Unités	Sources	Hypothèses
	Libellé	Niveau de Base		Cibles						
		Année	Valeur	2023	2024	2025	2026			
Objectif spécifique 2.1. : Améliorer l'accès et l'utilisation des produits et services financiers aux populations	Taux global d'utilisation des services financiers	2019	77,80					85	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports du Secrétariat permanent > Rapports CNSMO > Rapport ANSSFD > Rapports APBEF, APSFD, ASA et des Postes du Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> > Stabilité de l'environnement politique, économique et social > Adhésion de toutes les parties prenantes > Disponibilité des ressources
	Taux de pénétration géographique des services financiers (TPSFd)	2019	645					968	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports du Secrétariat permanent > Rapports CNSMO > Rapport ANSSFD > Rapports APBEF, APSFD, ASA et des Postes du Bénin 	
	Taux de pénétration démographique des services financiers (TPSFd)	2022	112,00					137,00	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports du Secrétariat permanent > Rapports CNSMO > Rapport ANSSFD > Rapports APBEF, APSFD, ASA et des Postes du Bénin 	

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables										Unités	Sources	Hypothèses
	Libellé	Niveau de Base		Cibles					Unités				
		Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027					
R 2.1.i. : Les populations disposent de produits et services financiers adaptés à leur besoin	Taux d'intérêt nominal des dépôts	2019	5,35	ND							A estimer	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports du Secrétariat permanent > Rapports CNSMO > Rapport ANSSFD > Rapports APBEF, APSFD, ASA et des Poste du Bénin 	
	Taux d'intérêt nominal des crédits	2019	7,31	ND							A estimer		
Action 2.1.1.i. : Diversification de la gamme de produits et services financiers adaptés aux besoins des populations notamment les couches vulnérables	Nombre de produits innovants offerts aux populations	2022	0	0	1	2	3	4			Nombre		
	Proportion d'acteurs financiers offrant au moins un produit innovant	2022	0	0	40	60	80	100			%		

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables										Unités	Sources	Hypothèses
	Libellé	Niveau de Base		Cibles					Année	Valeur			
		Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027					
Action 2.1.1.2. : poursuite du soutien au secteur de la microfinance et au financement des MPME, PME-PMI	Nombre de partenaires mobilisés pour le financement des MPME, PME - PMI	2022	3	3	5	8	10	10	10	10	Nombre	<ul style="list-style-type: none"> > Les conventions de partenariats > Rapports d'activité du Secrétariat permanent > Rapports de performance du Secrétariat permanent 	
		2023	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	Montant	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports du Secrétariat permanent > Rapports CNSMO > Rapport ANSSFD > Rapports APSFD, ASA et des Postes du Bénin 	
Action 2.1.1.3. : Développement des produits d'assurance agricole	Nombre de produits d'assurance agricole	2023	0	0	0	1	2	2	2	2	Nombre	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports du Secrétariat permanent > Rapports CNSMO > Rapport ANSSFD > Rapports APSFD, ASA et des Postes du Bénin 	
		2023	0	0	1	1	2	2	2	2	Nombre	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports du Secrétariat permanent > Rapports CNSMO > Rapport ANSSFD > Rapports APSFD, ASA et des Postes du Bénin 	

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables										Unités	Sources	Hypothèses	
	Libellé	Niveau de Base		Cibles					Unités	Sources				Hypothèses
		Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027						
Objectif spécifique 2.2 : Renforcer le développement des infrastructures financières	Taux des paiements électronique de l'Etat	2023	ND						20	%	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports du Secrétariat permanent > Rapports CNSMO > Rapports ANSSFD > Rapports APBEF, APSFD, ASA et des Postes du Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> > Adhésion des partenaires > Disponibilité du financement du budget national > Volonté politique > Environnement des affaires 		
	Nombre de plateforme	2023	ND						20	%	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports du Secrétariat permanent > Rapports CNSMO > Rapport ANSSFD > Rapports APBEF, APSFD, ASA et des Postes du Bénin 			
	Taux de paiement via la téléphonie mobile	2023	ND						20	%	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports du Secrétariat permanent > Rapports CNSMO > Rapport ANSSFD > Rapports APBEF, APSFD, ASA et des Postes du Bénin 			

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables										Unités	Sources	Hypothèses	
	Libellé	Niveau de Base		Cibles					Unités	Sources				Hypothèses
		Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027						
R 2.2.1. : Les canaux d'accès et de distribution des produits et services financiers sont diversifiés et opérationnels	Pourcentage des paiements électroniques de l'Etat	2023	0						20	%	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports du Secrétariat permanent > Rapports CNSMO > Rapport ANSSFD > Rapports APBEF, APSFD, ASA et des Postes du Bénin 			
Action 2.2.1.1. : Développement des plateformes de finance digitale	Plateforme mise en place et fonctionnelle	2023	0						1	Nombre	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports du Secrétariat permanent > Rapports CNSMO > Rapport ANSSFD > Rapports APBEF, APSFD, ASA et des Postes du Bénin 			
Action 2.2.1.2. : Extension des réseaux d'infrastructures financières (interopérabilité)	Nombre d'opérations inter-réseaux	2023	ND						20	%	<ul style="list-style-type: none"> > Rapports BCEAO > Rapports du Secrétariat permanent > Rapports CNSMO > Rapport ANSSFD > Rapports APBEF, APSFD, ASA et des Postes du Bénin 			
	Nombre total d'opérations	2023	ND						20	%				
Action 2.2.1.3. : Mise en place et opérationnalisation du CTI rattaché à l'ANIP		2023	ND	25	50	75	100			% d'adhésion	<ul style="list-style-type: none"> > ANSSFD > Rapports APBEF, APSFD, ASA et des Postes du Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> > Adhésion des partenaires > Disponibilité du financement > Volonté politique > Environnement des affaires 		

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables										Unités	Sources	Hypothèses					
	Libellé	Niveau de Base		Cibles					Année	Valeur				2023	2024	2025	2026	2027
		Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027										
Programme 3 : Programme National d'Education financière																		
Orientation global 3 : Assurer l'éducation financière et numérique des populations et la protection des clients	Proportion des populations opérant des choix responsables	2023	ND												À estimer	%	Enquête	
Objectif spécifique 3.1 : Promouvoir l'éducation financière et digitale des populations	Proportion des populations maîtrisant les conditions d'accès et d'utilisation des produits et services financiers	2023	ND												À estimer	%) Enquête	
R 3.1.1 : Les population ont des capacités renforcées en matière d'éducation financière et digitale	Proportion des populations ayant leurs capacités renforcées en éducation financière	2023	ND												À estimer	%) Rapports d'activités) Adhésion des partenaires) Disponibilité du financement du budget national) Volonté politique) Environnement des affaires
Action 3.1.1.1 : Promotion de l'éducation financière et digitale dans les systèmes académiques et non formel	Taux d'utilisation des supports digitaux par les élèves et étudiants Nombre d'IEC réalisés par trimestre en faveur des populations	2023	ND												À estimer	%) Rapports d'activités	
Action 3.1.1.2 : Renforcement des capacités des acteurs du système financier en matière d'éducation financière	Nombre d'outils innovants de promotion de l'éducation financière mis en oeuvre au profit des populations	2023	0	0	4	4	4	4						4	Nombre) Rapports d'activités		
		2023	ND												À estimer	Nombre) Rapports d'activités	

Logique d'intervention (Objectifs/ Résultats)	Indicateurs Objectivement Vérifiables										Unités	Sources	Hypothèses	
	Libellé	Niveau de Base		Cibles					Unités	Sources				Hypothèses
		Année	Valeur	2023	2024	2025	2026	2027						
Objectif spécifique 3.2 : Renforcer la protection des consommateurs des services financiers	Proportion des clients maîtrisant leurs droits et devoir sur l'accès, l'utilisation et le coût des produits et services financiers	2023	ND								%	> Rapports d'activités		
R 3.2.1. : Les mécanismes d'information, d'éducation, de communication sont renforcés sur les droits des consommateurs des services et produits financiers	Nombre de partenariats avec les organes de presses et ONG pour la diffusion des droits des clients	2023	0	3	15	15	15	15	15	15	Nombre	> Rapports d'activités		
Action 3.2.1.1. : Sensibilisation, formation et information des populations sur leurs obligations et droits en matière d'utilisation des produits/services financiers	Nombre d'IEC réalisée annuellement sur les obligations et droits en matière d'utilisation des produits/services financiers	2023	0	12	12	12	12	12	12	12	Nombre	> Rapports d'activités		

Table des matières

PRÉFACE	5
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES	11
CLARIFICATION CONCEPTUELLE	15
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	21
INTRODUCTION	27
I. CONTEXTE GÉNÉRAL	29
1.1. ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE	29
1.2. CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE	32
II. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	35
2.1. Préparation de l'élaboration de la SNIF	35
2.2. Réalisation des études thématiques	36
2.3. Élaboration et enrichissement du diagnostic du secteur financier	36
2.4. Élaboration et enrichissement des cadres stratégique et programmatique	36
2.5. Validation nationale de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière	37
2.6. Adoption de la stratégie Nationale d'Inclusion Financière	37
III. PROBLÉMATIQUE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE AU BÉNIN	39
IV. DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE AU BÉNIN	43
4.1. ANALYSE SITUATIONNELLE DU CADRE INSTITUTIONNEL, LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DES SERVICES FINANCIERS	43
4.1.1. Cadre institutionnel	43
4.1.2. Rôles des organes	44
4.1.3. Cadre législatif et réglementaire	48
4.2. ANALYSE SITUATIONNELLE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DE SERVICES FINANCIERS	48
4.2.1. Offre des services financiers	48
4.2.2. Demande en services financiers	60

4.2.3. Compétences numériques	62
4.3. ANALYSE SITUATIONNELLE DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES ET FINANCIÈRES.....	62
4.3.2. Les faibles moyens technologiques du Trésor, qui ne dispose pas d'une plateforme centrale ni d'une interface au switch régional (GIM-UEMOA).	64
4.3.3. L'absence d'interopérabilité entre les services de paiement numérique	64
4.3.4. L'extension de la base de données du BIC-UEMOA	65
4.4. ANALYSE SWOT	66
4.5. SYNTHÈSE DES PROBLÈMES, DÉFIS ET ENJEUX MAJEURS.....	69
V. CADRE STRATÉGIQUE DE LA SNIF	71
5.1. FONDEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS	71
5.1.1. FONDEMENTS.....	71
5.1.2. PRINCIPES DIRECTEURS	72
5.2. LA VISION	72
5.3. THÉORIE DE CHANGEMENT	72
5.3.1. Modèle logique	72
5.3.2. Résumé narratif.....	76
5.4. ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET AXES STRATÉGIQUES DE LA SNIF.....	77
5.4.1. Orientation stratégique 1 : Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire.....	77
5.4.2. Orientation stratégique 2 : Amélioration de l'offre des produits / services financiers	78
5.4.3. Orientation stratégique 3 : Promotion de l'éducation financière	79
VI. CADRE PROGRAMMATIQUE.....	83
6.1. Programme d'amélioration de la gouvernance de l'écosystème financier	83
6.2. Programme 2 : Développement de l'offre des produits et services financiers	84
6.3. Programme National d'Éducation Financière	84

VII. MÉCANISME DE FINANCEMENT ET DE MOBILISATION DE RESSOURCES.....	89
7.1. Financement de la SNIF	89
7.2. Schéma de financement	92
VIII. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE.....	93
8.1. Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SNIF.....	93
8.2. Rôles et responsabilités des parties prenantes	94
IX. MÉCANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	99
X. CADRE DE MESURE DE PERFORMANCE.....	103
XI. ANALYSE DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCÈS	105
CONCLUSION	111
ANNEXES	114

COMITÉ DE SUPERVISION	ÉQUIPE D'APPUI À LA RÉDACTION
<p>Alastaire ALINSATO : DC/MDC</p> <p>Hermann TAKOU : DC/MEF</p> <p>Adam AFFO DENDE : DGSF/MEF</p> <p>Cyriaque EDON : DGPD/MDC</p> <p>Pascal WELE IDRISOU : SGM/MASM</p> <p>Louis BIAOU : DG-FNM/MASM</p> <p>Rafiou BELLO : DG-ANSSFD/MEF</p>	<p>Tiburce CODJIA : CS/DGPD/MDC</p> <p>Rodrigue ACOTY : CS/DGPD/MDC</p> <p>Anicette GNINAFON : CS/DGPD/MDC</p> <p>Eugène GANMAVO : CS/DGPD</p> <p>Roméo ZOMAHOUN : DESI/ANSSFD/MEF</p> <p>Emilienne TCHEGBE : CS/DGPD</p> <p>Soulemana HADAROU : CS/DGPD</p> <p>Marleine SOUDE : DAEF/DGPD</p> <p>Aristide KANNEFO : CS/DGPD</p> <p>Adrien AKODO : cadre DGPD</p> <p>Zeus AGONTINGLO : expert junior/DGPD/MDC</p>
COMITÉ DE RÉDACTION	PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER
<p>Romaric SOFONNOU : DGAPD/MDC</p> <p>Eric HINSON : DPD/DGPD/MDC</p> <p>Eric HOUNTONGBE : DPPS/DGPD/MDC</p> <p>Conrad GLONOU : DIFM/DGSF/MEF</p> <p>Nicolas TOKPEICHAN : Expert UNICEF/ DGPD/MDC</p>	<p>Banque Mondiale</p>

Photo ©
Dominic Chavez/World Bank
Sonia Nguyen/FAO
Rémi Kahane/GlobalHort



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA COORDINATION DE
L'ACTION GOUVERNEMENTALE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



www.developpement.gouv.bj



mdc.info@gouv.bj



+229 21 30 42 01



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



www.finances.bj/



info@finances.bj



+229 21 30 10 20

Avec l'appui du

